RAPPORT annuel 2002 2003

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

105-04749/

TABLE des matières

PRÉSENTATION AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA COMMISSION 4

PRÉSENTATION DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE 5

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL 7

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION 8
- L'organigramme 9
- Le conseil d'administration 10

Rapport d'activité 2002-2003 13
- L'aménagement de la capitale nationale 14
- Le réaménagement de la colline Parlementaire : sept ans après 20
- La promotion de la capitale nationale 25
- La fonction de conseiller de la Commission 31
- L'administration de la Commission 34

Plan d'action triennal 2003-2006 37
- Introduction 38
- Embellir la capitale nationale 38
- Promouvoir la capitale nationale 41
- Conseiller le gouvernement sur la mise en valeur de la capitale nationale 45

États financiers 47

PRÉSENTATION
au ministre responsable de la Commission

MONSIEUR SAM HAMAD
Ministre responsable de la région
de la Capitale-Nationale

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. Ce document rend compte des activités et du bilan financier de la Commission pour l'exercice 2002-2003 et présente le plan triennal de l'organisme pour la période 2003 à 2006, le tout en conformité avec la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec,

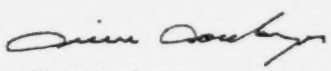

Pierre Boulanger

PRÉSENTATION DU MINISTRE
au président de l'Assemblée nationale

MONSIEUR MICHEL BISSONNET
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Sam Hamad

Sam Hamad

MESSAGE du président et directeur général

Au moment d'écrire ces lignes, l'exercice budgétaire 2002-2003 est terminé depuis plusieurs mois. Comme en font foi les pages du *Rapport annuel* qui suivent, cette année a été riche de plusieurs réalisations marquantes dans toutes les sphères d'intervention définies par la loi constitutive de la Commission.

Dans cet esprit, je tiens à souligner la contribution exceptionnelle que mon prédécesseur, Pierre Bouchet, a apportée à la vie de cette organisation depuis sa naissance, en 1995, jusqu'à son départ à la retraite il y a quelques mois. Son dévouement pour la Commission n'a eu d'égal que son amour de la capitale et son désir de la voir constamment s'embellir et rayonner. Je salue son engagement.

À l'aube du nouveau mandat qui m'est confié, je veux profiter de l'occasion que me fournit ce message pour partager quelques grands principes que j'entends mettre de l'avant et qui marqueront le cheminement de la Commission de la capitale nationale du Québec au cours des prochaines années.

Le contexte budgétaire serré avec lequel nous devons composer commande une révision des modes d'intervention de la Commission. Tant sur le plan de la conceptualisation des projets que sur celui de leur financement, nous devrons faire preuve d'une imagination fertile et d'un souci constant d'innovation. La Commission misera davantage sur le partenariat avec les secteurs publics et privés, une approche avec laquelle la Commission n'est d'ailleurs pas étrangère. La rigueur sera aussi de mise afin de permettre la réalisation de projets structurants de développement durable, sans jamais verser ni dans le somptuaire, ni dans la médiocrité. À cet égard, la Commission appuiera son action sur des standards de qualité et de durabilité, dans le respect du patrimoine historique et architectural de la capitale. Toutes ces réalisations seront bien évidemment possibles dans la mesure où les moyens financiers seront au rendez-vous, notamment grâce au soutien des autorités gouvernementales.

La Commission a l'enviable mandat de travailler à l'embellissement et au rayonnement de l'agglomération de la capitale. Elle a aussi la chance de voir, à court terme, les résultats des gestes qu'elle pose. Ces gestes contribuent directement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de la région, tout en bonifiant l'offre touristique régionale. Les actions de la Commission rehaussent de plus le sentiment de fierté de l'ensemble de la population du Québec à l'égard de leur capitale. J'ai plaisir à me joindre à une équipe qui relève le défi d'un mandat aussi emballant.

J'en profite d'ailleurs, en terminant, pour remercier sincèrement les membres du conseil d'administration et, de manière spéciale, le personnel de la Commission qui partagent l'enthousiasme lié à la noble mission qu'est la nôtre. Leur passion et leur dévouement de tous les jours constituent l'assise solide qui a permis les résultats éclatants de la Commission jusqu'à maintenant. Ces valeurs demeurent, pour les années qui viennent, un gage de succès.

Pierre Boulanger

PRÉSENTATION de la Commission

La Commission de la capitale nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée nationale le 22 juin 1995. Elle a pour mission générale de veiller à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif, et de symbole de rassemblement des citoyennes et des citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion. Acteur de l'aménagement, du développement et du rayonnement de la capitale, la Commission s'associe à divers partenaires pour réaliser les plus grandes comme les plus petites interventions.

En vertu de sa loi constitutive, la Commission peut notamment, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et des équipements majeurs qui caractérisent une capitale ;
- établir des places, des parcs et des jardins, des promenades, des monuments et des œuvres d'art, ce qui a amené la Commission à œuvrer à la protection et à la mise en valeur du capital vert et bleu de la capitale, notamment le littoral du Saint-Laurent ;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage ;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et de jardins, de promenades et de voies publiques de même que de sites, d'ouvrages, de monuments et de biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale ;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, aménager des sites, ériger des monuments et mettre en valeur des biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Elle contribue également à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

De plus, la Commission est chargée de conseiller le gouvernement, notamment sur :

- la localisation des bureaux et de l'effectif du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental ;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental ;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, ainsi que la désignation des parcours cérémoniels et les conditions d'une présence internationale.

ORGANIGRAMME

Conseil d'administration

Comité exécutif

Président et directeur général
Pierre Boulanger

Secrétariat général
Richard Lacasse, secrétaire général

Direction des affaires administratives
Hélène Turcotte, directrice

Direction de l'aménagement et de l'architecture
Serge Filion, directeur

Direction de la promotion et des communications
Denis Angers, directeur

LE COMITÉ DE DIRECTION DE LA COMMISSION

CONSEIL d'administration

Un conseil d'administration de treize membres nommés par le gouvernement administre les affaires de la Commission. Son président est directeur général de la Commission; il est secondé, pour la gestion des affaires courantes, par un bureau de direction qui regroupe les responsables de chacune des directions de la Commission.

Au 31 mars 2003, le conseil d'administration était composé des personnes suivantes:

PIERRE BOUCHER
Président
Diplômé de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration de Paris, Pierre Boucher a fait carrière dans l'appareil d'État entre 1964 et 2003. De l'Éducation aux Affaires culturelles, il a occupé des fonctions de responsabilité, de secrétaire de direction à sous-ministre. Il a été professeur à l'École nationale d'administration publique du Québec puis à l'Université Laval, et associé à l'Agence de coopération culturelle et technique de même qu'à la Délégation générale du Québec à Paris. De 1990 à 1995, il a été conseiller spécial auprès de la Ville de Québec. Président-fondateur de la Commission, il a pris sa retraite le 30 mai 2003.

CHANTAL ARGUIN
Première femme à avoir présidé l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Chantal Arguin est vice-présidente du groupe Trifide inc., entreprise spécialisée en cartographie, photogrammétrie et hydrographie établie à Québec et à Rimouski. En 2002, le YMCA de Québec a reconnu ses qualités de chef de file en la désignant femme de mérite dans la catégorie « Sciences et technologie ».

SALOMON COHEN
Diplômé en sciences administratives, Salomon Cohen habite Montréal. Il est régisseur à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DANIELLE E. CYR
Linguiste de New Richmond, Danielle E. Cyr est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université York, à Toronto. Spécialiste des langues amérindiennes du Québec, M^me^ Cyr a publié de nombreux articles scientifiques.

JACQUES DESAUTELS

Professeur titulaire de la Faculté des lettres de l'Université Laval, Jacques Desautels, qui habite la ville de Québec, est aussi connu comme conférencier et écrivain.

MARIO DUFOUR

Curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Roch, au cœur de Québec, Mario Dufour a mis sur pied la Corporation du tourisme et du patrimoine religieux et le Festival des musiques sacrées de Québec.

ROGER DUSSAULT

Diplômé en pédagogie, enseignant en histoire et membre de plusieurs organisations s'intéressant à la sauvegarde du patrimoine, à l'amélioration de la qualité de vie et au développement touristique, Roger Dussault a été maire de Cap-Santé durant vingt ans et préfet de la Municipalité régionale de comté de Portneuf durant 10 ans.

IACYNTHE GAGNON

Iacynthe Gagnon est productrice agricole dans la région de Charlevoix. Engagée dans de nombreux organismes, elle est présidente de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Rive-Nord.

ANDRÉ GAULIN

Docteur en lettres, spécialiste de la littérature québécoise, André Gaulin a été nommé professeur émérite de l'Université Laval où il a enseigné de 1970 à 1993. Il a cofondé la revue *Québec français* ainsi que le Mouvement Québec français. Député de Taschereau à l'Assemblée nationale entre 1994 et 1998, il est auteur ou coauteur de plusieurs essais littéraires.

JACQUES LEMIEUX

Historien et géographe de Lévis (Saint-Romuald), Jacques Lemieux a poursuivi une fructueuse carrière de professeur au collège Mérici de Québec. Il a été membre de plusieurs organisations, commissions et comités intéressés à la connaissance historique, géographique et touristique.

JEAN-CLAUDE MARSAN

Architecte et urbaniste de Montréal, Jean-Claude Marsan est professeur titulaire à l'École d'architecture et à la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Auteur et vulgarisateur, il joue un rôle actif dans la promotion de la qualité de vie en milieu urbain.

MARLÈNE OUELLET

Notaire et conseillère juridique de Saguenay (Chicoutimi et Jonquière), Me Ouellet est aussi présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec. Formatrice auprès de cadres de diverses sociétés du Saguenay, elle s'est aussi engagée dans de nombreux organismes, dont le Cégep de Chicoutimi et la Fondation de ma vie.

DENIS VAUGEOIS

Né à Trois-Rivières, l'historien et éditeur Denis Vaugeois a contribué, par une quinzaine d'ouvrages, à la connaissance et à la diffusion de l'histoire québécoise. Député à l'Assemblée nationale et ministre entre 1976 et 1985, il poursuit une carrière d'éditeur, assumant depuis 1992 la direction des Éditions du Septentrion.

Rapport d'activité 2002 2003

L'AMÉNAGEMENT de la capitale nationale

Dès sa création, la Commission de la capitale nationale du Québec a adopté, en aménagement, une politique dynamique d'action sur le terrain, sans négliger de se doter d'une vision d'ensemble.

Pour les exercices 1995-1996 à 2002-2003, les investissements de la Commission dans la mise en valeur de la capitale totalisent 37 003 000 $, auxquels s'ajoutent les contributions de partenaires se chiffrant à 36 744 000 $, pour un total de 73 747 000 $.

Conformément aux priorités définies dans le plan d'action publié en 1999, dans le cadre de la Politique relative à la capitale nationale, la Commission répartit selon quatre axes ses interventions en aménagement, soit :

- la mise en valeur de la colline Parlementaire;
- l'aménagement des ensembles urbains, des places, des parcs et des espaces verts;
- la mise en lumière de sites et de bâtiments;
- l'amélioration des accès à la capitale.

Graphique 1

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

EXERCICES 1995-1996 À 2002-2003

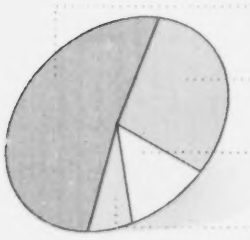

Parachèvement de la colline Parlementaire
39 112 000 $
51,9 %

Ensembles urbains, places publiques, parcs et jardins
22 337 000 $
30,3 %

Mise en lumière de sites et de bâtiments
8 485 000 $
11,5 %

Amélioration des accès à la capitale
4 813 000 $
6,3 %

Graphique 2

Sommaire des investissements selon les sources de fonds

EXERCICES 1995-1996 À 2002-2003

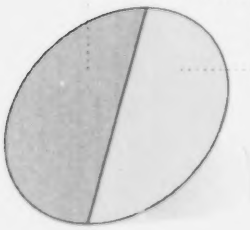

Commission de la capitale nationale du Québec
37 003 000 $
50,2 %

Partenaires
36 744 000 $
49,8 %

Graphique 3

Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires)

EXERCICE 2002-2003

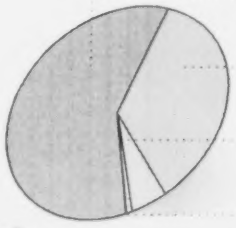

Parachèvement de la colline Parlementaire
8 643 000 $
59,0 %

Ensembles urbains, places publiques, parcs et jardins
5 260 000 $
35,2 %

Mise en lumière de sites et de bâtiments
754 000 $
5,0 %

Amélioration des accès à la capitale
127 000 $
0,8 %

Total : 15 001 000 $

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

En 1998, la Commission rendait public un concept global de parachèvement du domaine parlementaire comptant sept phases.

La phase 4, visant le terrain situé devant l'Hôtel du Parlement, a été achevée en juin 2002. Le traitement paysager de cet espace unique s'harmonise avec le caractère solennel donné par Eugène-Étienne Taché à l'architecture de la « maison de la démocratie ».

En septembre 2002, la Commission a terminé l'aménagement d'un boisé-jardin entre la promenade des Premiers-Ministres et la promenade nord de la place de l'Assemblée-Nationale (phase 5). Ce boisé permet de découvrir une dizaine d'essences caractéristiques de la vallée du Saint-Laurent, dont le bouleau jaune, arbre emblématique du Québec. Cet espace vert a de plus accueilli, en octobre 2002, le monument *L'Inuksuk* qui célèbre l'amitié entre la nation québécoise et la nation inuite. Ce monument est un assemblage de pierres provenant du Nunavik.

De plus, en septembre 2002, la Commission a amorce la réalisation de la phase 6, qui vise le secteur des glacis de la place de l'Assemblée-Nationale. Cet aménagement permettra, en 2003, de donner un sens à un lieu jusqu'à maintenant peu fréquenté. La Commission a de plus installé à l'été 2002 une rotonde métallique couverte de végétaux sur la partie est de la place de l'Assemblée-Nationale, entre l'avenue Honoré-Mercier et les fortifications. Cette attraction est fort courue.

Les travaux de réaménagement de l'autoroute Dufferin-Montmorency (aujourd'hui avenue Honoré-Mercier), entre le boulevard René-Lévesque Est et la falaise, ont pris fin à l'automne 2002. Largement financés par la Commission, ces travaux ont été rendus possibles grâce aux contributions de la Ville de Québec, d'Infrastructures-Transport et du ministère des Transports du Québec. Le réaménagement de cette artère, qui constitue une des principales portes d'entrée de la colline Parlementaire, permet de « ressouder » le quartier de Saint-Jean-Baptiste et le Vieux-Québec. La nouvelle artère présente un visage résolument plus urbain, avec des espaces piétonniers de qualité, un mobilier urbain adapté et un couvert végétal enrichi. Une place y est également réservée à l'art public. Le réaménagement de cette porte d'entrée de la capitale illustre de façon remarquable la nouvelle configuration d'un boulevard qui pourra servir d'exemple partout au Québec.

En collaboration avec la Société immobilière du Québec et la Ville de Québec, la Commission a défini des objectifs et des critères d'aménagement pour le territoire de la colline Parlementaire. Dix-huit lieux stratégiques ont été retenus pour faire en sorte que d'éventuelles interventions préservent la visibilité, l'accessibilité et le caractère institutionnel des édifices parlementaires, gouvernementaux et administratifs établis sur la colline. Les paramètres

convenus feront l'objet d'un guide publié conjointement par la Ville et la Commission, et destiné aux requérants de permis.

La Commission a aussi été associée à la démarche de la Société immobilière du Québec et de la Ville de Québec en vue de définir un concept de réaménagement de Place Québec qui tienne compte de la proximité de l'arrondissement historique et de l'Hôtel du Parlement et qui engendre une synergie avec le quartier de Saint-Jean-Baptiste.

Par ailleurs, la Ville de Québec et la Commission ont poursuivi leurs discussions en vue de développer l'îlot Berthelot, délimité par les rues Jean-Jacques-Bertrand et Scott, d'une part, et le boulevard René-Lévesque Est et la rue Saint-Patrice, d'autre part. Ce projet devrait contribuer au repeuplement de la colline Parlementaire tout en réhabilitant la paroi nord du boulevard René-Lévesque Est.

L'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLES URBAINS, DE PLACES, DE PARCS ET D'ESPACES VERTS

Au cours de l'exercice 2002-2003, de nombreux projets de requalification de l'espace public ont été menés dans la capitale par la Commission et ses partenaires.

Le concept général d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain a été rendu public en juin 2002. La Commission a amorcé en 2002-2003 la conduite de l'évaluation environnementale, de même que la préparation de plans et devis préliminaires pour les stations Victoria et du Jardin. Une entente est également intervenue avec la pétrolière Irving en vue de l'acquisition par phases de quelque onze hectares de terrains. Une partie des terrains devra être décontaminée aux frais de la pétrolière. Cette transaction permet à la Commission d'ajouter à son réseau d'espaces verts un boisé de pins centenaires recelant des vestiges amérindiens datant de 5 000 à 6 000 ans.

Gestionnaire du domaine Cataraqui depuis juin 2002, la Commission a activement participé aux travaux du groupe de travail interministériel formé de représentants du Protocole, du ministère de la Culture et des Communications, de la Société du Centre des congrès de Québec et du Bureau de la Capitale-Nationale, chargé d'examiner les avenues d'aménagement et d'utilisation de ce domaine.

La Commission a par ailleurs été associée à la démarche de la Société immobilière du Québec, du ministère des Transports et de la Ville de Québec en vue de définir un concept de réaménagement permettant de mieux relier ville et fleuve dans le secteur D'Estimauville, près de la baie de Beauport.

En collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), la Commission s'est intéressée à la mise en valeur des terrains à l'embouchure de la rivière Montmorency, en vue de protéger la qualité des paysages de cette porte d'entrée de la capitale.

Le réaménagement de la cour intérieure du Séminaire de Québec a également été amorcé en août 2002. Cette cour à l'histoire exceptionnelle est notamment devenue au cours des dernières années le lieu de présentation du volet classique du Festival d'été de Québec et de la saison estivale de l'Orchestre symphonique de Québec, ainsi qu'un des emplacements les plus visités pendant les Fêtes de la Nouvelle-France.

La Commission a également contribué au financement des travaux d'aménagement de la place de l'Université-du-Québec, dans le quartier de Saint-Roch. Situé au nord du jardin de Saint-Roch, ce nouvel espace public sera inauguré à l'automne 2003.

La Commission a conclu une entente avec le ministère de l'Environnement en vue de la gestion du boisé de Marly. Ce boisé de plus de quinze hectares, qui constitue une aire protégée pour la conservation de l'ail des bois, est en quelque sorte le frère jumeau du boisé des Compagnons-de-Cartier, acquis par la Commission en 2001. Ces deux espaces verts gagneront à être mis en valeur de manière intégrée.

Le patrimoine religieux marque le paysage de la capitale. Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission a contribué à mettre en valeur ce patrimoine grâce à un concept de réaménagement des terrains entourant l'église de Notre-Dame-de-la-Garde.

Par ailleurs, la Commission a appuyé les travaux de la Ville de Québec en vue de mettre sur pied un programme de besoins pour la mise en valeur de l'îlot des Palais. Le concept retenu fera ressortir que cet endroit a été un haut lieu du pouvoir pendant tout le Régime français.

LA MISE EN LUMIÈRE DE SITES ET DE BÂTIMENTS

L'initiative des mises en lumière qui marquent désormais le paysage de Québec revient à la Commission, qui a publié un plan lumière pour la capitale en 1998. Ce plan désigne 63 sites dans l'agglomération de la capitale nationale qui méritent d'être mis en valeur par la lumière en raison de leur valeur symbolique, historique ou architecturale.

Depuis cette date et grâce au partenariat public et privé, les mises en lumière se sont succédé. Mentionnons l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac, les églises de Notre-Dame-de-Foy et de Notre-Dame-de-la-Garde, l'Hôtel du Parlement et ses annexes, les tours Martello, le pont de Québec, le cap Diamant et le Musée national des beaux-arts du Québec. Des photographies de ces mises en lumière servent désormais à promouvoir Québec comme destination touristique de choix. Des éléments de ces chantiers ont d'ailleurs fait l'objet d'une présentation multimédia lors de l'édition 2002 d'ExpoCité.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission a amorcé les travaux de mise en lumière des fortifications de Québec entre les portes Saint-Louis et Kent. Ce chantier se poursuivra jusqu'à l'automne 2003. En collaboration avec la Société immobilière du Québec, la Commission a terminé la mise en lumière de l'édifice Honoré-Mercier sur la colline Parlementaire. Cet édifice historique abrite maintenant les bureaux du premier ministre et a fait l'objet d'importants travaux en 2001-2002. Enfin, la Commission a poursuivi les travaux de mise en lumière du cap Diamant en s'attaquant à la falaise en contrebas de la portion ouest de la Citadelle.

Des concepts ont également été préparés ou achevés pour la mise en lumière de différents bâtiments et sites. Ainsi, la Commission, la Société de développement des entreprises culturelles et la Coopérative des artisans et commerçants du Quartier Petit Champlain ont ajusté le concept prévu pour Place-Royale et le quartier du Petit-Champlain afin de tenir compte des commentaires recueillis. La Commission a de plus terminé le concept pour la mise en lumière de la cour du Séminaire de Québec, de même que celui de l'église de Saint-Roch. Enfin, la Commission s'est associée à la Société immobilière du Québec pour le développement d'un concept de mise en lumière de l'édifice Jean-Talon sur la Grande Allée Est.

Par ailleurs, en collaboration avec la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval, la Commission a poursuivi la conception d'un schéma directeur d'aménagement lumière. Ce schéma comportera un inventaire photographique des 63 sites répertoriés et une proposition de balises conceptuelles de mise en lumière. Les donneurs d'ouvrage et les concepteurs disposeront donc d'outils qui, pour chaque catégorie de sites – réseau viaire, places et parcs publics, sites naturels, ouvrages de génie civil et édifices –, permettront d'assurer plus de cohésion à l'ensemble des interventions.

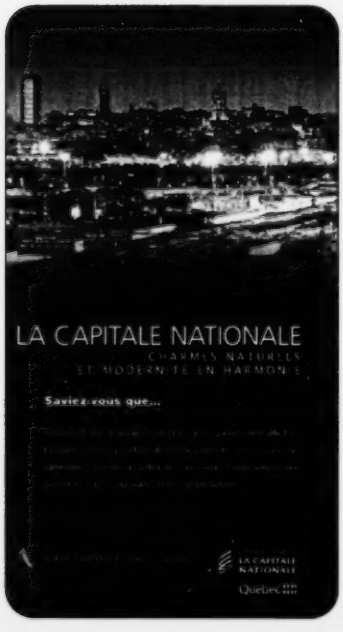

L'AMÉLIORATION DES ACCÈS À LA CAPITALE

Dès sa création, la Commission s'est intéressée à l'aménagement des portes d'entrée et des voies d'accès qui conduisent au cœur de la capitale nationale. Elle s'est associée au ministère des Transports du Québec pour concevoir des projets de réaménagement auxquels sont étroitement associées les autorités locales.

Ces projets tiennent compte de la sécurité et de la fluidité du réseau routier, comme de l'aspect esthétique et emblématique caractéristique des paysages de la capitale.

En mars 2003, le rapport concernant le cadrage des portes d'entrée de la capitale a fait l'objet d'une présentation aux représentants de la Commission et de son partenaire, le ministère des Transports du Québec. Ce document, produit par la Chaire en environnement et paysage de l'Université de Montréal, deviendra, pour les professionnels de la Commission et du Ministère, un instrument incontournable pour l'aménagement de toutes les voies d'accès à la capitale et un outil utile pour la planification des projets touchant de près ou de loin les voies d'accès. Mentionnons les schémas d'aménagement urbains, le schéma directeur d'aménagement lumière, les haltes routières et les panneaux de bienvenue dans la capitale. Les projets de requalification du boulevard Champlain et de l'autoroute Duplessis sont parmi les plus importants.

Au cours de 2002-2003, la Commission a signé une entente en vertu de laquelle elle devient la mandataire du ministère des Transports en vue de la préparation, en étroite collaboration avec la Ville de Québec, d'un concept de requalification de l'emprise de l'autoroute Duplessis comprise entre l'autoroute Félix-Leclerc et les ponts. C'est la deuxième phase des travaux de réfection de l'autoroute Duplessis, ce qui inclut la reconstruction de tous les ouvrages d'art susceptibles de retisser des liens urbains entre les quartiers du plateau de Sainte-Foy séparés par cette autoroute. La Commission a également contribué à la conception du réaménagement de l'échangeur reliant les autoroutes Duplessis et Charest dont les travaux estimés à 20 millions de dollars, débuteront à l'été 2003.

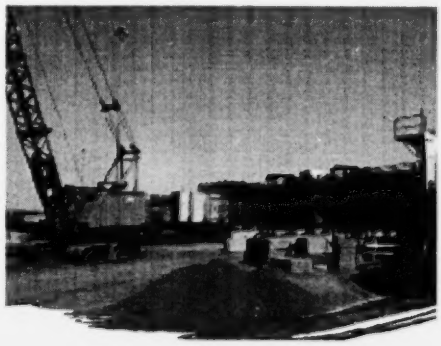

La Commission et la Ville de Québec ont de plus uni leurs efforts en vue de compléter le concept de requalification de l'axe boulevard Laurier – chemin Saint-Louis en ce qui a trait à la partie comprise entre l'autoroute du Vallon et l'avenue Belvédère. Lorsque ce travail sera terminé, la Ville et la Commission disposeront d'un concept global de requalification de cette voie protocolaire reliant l'autoroute Duplessis à la colline Parlementaire.

Une entente est également intervenue entre la Commission et le ministère des Transports en vertu de laquelle la Commission agirait comme maître d'œuvre des travaux de reconfiguration du boulevard Champlain, dans l'éventualité où serait réalisée la promenade Samuel-De Champlain.

La halte routière de Saint-Nicolas, en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, sur la rive sud du Saint-Laurent, est l'une des plus fréquentées au Québec, car elle constitue la porte d'entrée de l'agglomération de la capitale nationale et de tout l'est du Canada. La Commission a collaboré avec le ministère des Transports et l'Association touristique de Chaudière-Appalaches en vue de définir le concept de réaménagement de cette halte dont la réalisation doit être terminée à l'été 2003. Cette collaboration avec le Ministère a permis d'imaginer un concept à géométrie variable qui pourra être décliné pour toutes les haltes routières du Québec, notamment celles de Saint-Michel de Bellechasse et de Saint-Augustin-de-Desmaures, qui seront également inaugurées en 2003. Grâce au partenariat financier de la Commission, ces trois haltes routières intégreront un élément signalétique marquant leur rôle commun de portes d'entrée de la capitale.

Sur le territoire de la colline Parlementaire, la Commission et la Ville ont peaufiné le concept de la réfection d'un troisième tronçon de la Grande Allée Est, entre la rue des Parlementaires et le cours du Général-De Montcalm.

Enfin, la Commission s'est associée en 2002-2003 à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et au Comité de requalification de la porte d'entrée de l'île d'Orléans pour la préparation d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce règlement sera adopté par la Municipalité et servira de toile de fond à une requalification harmonieuse du secteur commercial de l'entrée de l'île. L'engagement financier de la Commission se traduit par l'embauche d'un consultant qui rédigera le projet de règlement en collaboration avec le comité de requalification. La Commission conduira ce projet en mettant également à profit l'expertise des architectes paysagistes du ministère des Transports, des urbanistes du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et des spécialistes du ministère de la Culture et des Communications réunis dans un comité de suivi de cette étude.

LE RÉAMÉNAGEMENT de la colline Parlementaire : sept ans après

INTRODUCTION

S'il est un secteur de la capitale nationale où l'action de la Commission de la capitale nationale du Québec est palpable, c'est bien celui de la colline Parlementaire. C'est en effet le chantier prioritaire désigné par la Commission dès sa création en 1995. Le texte qui suit témoigne des efforts consentis au cours des dernières années sur ce territoire.

Dès sa formation, la Commission a réuni autour d'elle tous les organismes publics dont la présence ou les responsabilités influent sur l'aménagement de la colline Parlementaire : la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, la Société du Grand Théâtre de Québec ainsi que les ministères et les organismes fédéraux dont l'importance au pourtour de la colline Parlementaire n'est plus à démontrer, tels la Commission des champs de bataille nationaux, Parcs Canada et le ministère de la Défense nationale. La Commission propose à tous ces organismes publics de partager et d'harmoniser leurs visions de l'aménagement de la colline Parlementaire et de ses abords immédiats, ainsi que de se concerter sur les problèmes d'urbanisme, d'architecture et de design urbain à corriger et, surtout, sur les solutions à mettre en œuvre.

LE DIAGNOSTIC

Ce partenariat s'est traduit, dès 1996, par la publication d'un document intitulé *Plan d'intervention pour la mise en valeur de la colline Parlementaire*. Après avoir constaté que « la colline Parlementaire est le résultat chaotique d'une série d'interventions réalisées par étapes successives, depuis la construction de l'Hôtel du Parlement jusqu'à nos jours, sans respect des plans directeurs qui ont pu être élaborés au cours des dernières décennies et sans réel rapport entre eux », le document de 53 pages a le mérite de poser un diagnostic juste sur l'état des lieux. Les extraits qui suivent en font foi :

La majorité des bâtiments gouvernementaux de construction ancienne (Hôtel du Parlement, édifices Pamphile-Le May, Honoré-Mercier, Jean-Antoine-Panet et André-Laurendeau) sont en bon état ou ont été restaurés. Cependant, les aménagements paysagers qui ont pour fonction d'agrémenter ces bâtiments (surtout les équipements d'entrée : escaliers, perron, éclairage, signalisation, etc.) laissent grandement à désirer.

Pour ce qui est des bâtiments gouvernementaux plus récents (édifices Marie-Guyart, H. J), on note une usure des structures et un laisser-aller au niveau de la signalisation et de l'intégration sur ces bâtiments d'équipements spécialisés comme des antennes et des soucoupes de communication; mais ce qui frappe davantage, c'est la faiblesse au niveau de l'intégration de ces bâtiments dans la ville et la mauvaise perception que la population a en général de ceux-ci.

[...]

L'aménagement des rues est réduit au minimum : trottoirs en béton maintes fois réparés, bordures de granite avec joint en béton baveux, marquage à la peinture sur l'asphalte, éclairage haut de type autoroutier, rues trop larges (comme Saint-Amable) et géométrie des rues manquant parfois de rigueur et de cohérence.

[...]

Le mobilier urbain sur la colline Parlementaire est banal et insuffisant à peu près partout, qu'il s'agisse de bancs, de poubelles, de colonnes Morris, de cabines téléphoniques, d'abribus, etc.

[...]

Beaucoup d'arbres sur la colline sont vieux, certains moribonds et mal formés probablement en raison des traitements intensifs dont ils sont l'objet pour prolonger leur vie. La relève nous semble par contre encore trop peu abondante et souvent victime des agressions urbaines.

[...]

Mis à part quelques statues, mal intégrées et peu accessibles, de premiers ministres ou d'hommes d'histoire du Québec, et les sculptures de l'Hôtel du Parlement et du magnifique aménagement blotti à l'intérieur des rampes d'accès de l'entrée de cet édifice, il n'y a à peu près pas d'éléments d'art urbain sur la colline Parlementaire.

LA VISION

Le plan d'intervention publié en 1996 ne se contente pas de poser un diagnostic. Il énonce, en des termes clairs, l'objectif qui doit sous-tendre l'ensemble des interventions menées à ce jour, à savoir :

> **Faire de la colline Parlementaire un lieu attractif de destination et de fréquentation à l'égal des autres lieux-cultes de la ville de Québec, un lieu d'éducation et de commémoration témoignant de l'histoire politique du Québec et de tous ceux et celles qui ont contribué à son édification, une vitrine de la capitale largement ouverte sur le monde, enfin un lieu de fierte nationale pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.**

Cet énoncé est accompagné d'un plan-image préliminaire qui permet d'illustrer, par comparaison avec la situation d'alors, la vision commune partagée par la Commission et ses partenaires. Le document de 1996 trace ainsi les éléments forts de cette vision :

- **l'amélioration générale de la qualité des espaces publics de la colline Parlementaire dans le contexte du renforcement du caractère piétonnier des lieux ;**
- **l'amélioration de la signification et de la symbolique de ces espaces publics dans le contexte d'un renforcement de l'unité et de la complémentarité de ces lieux ;**
- **le renforcement général du couvert végétal sur la colline Parlementaire dans le contexte d'une amélioration de la représentation de toutes les strates arborescentes, arbustives et herbacées ;**
- **l'intégration massive d'éléments d'art urbain et de commémoration aux aménagements publics dans le but de renforcer la signification des lieux, leur valeur didactique et éducative auprès de la population et des visiteurs ;**
- **l'insertion de constructions respectant le gabarit maître des lieux pour compléter les parois urbaines le long des voies publiques ;**
- **la restauration et le recyclage du parc immobilier, public et privé, dans le respect de la tradition architecturale et urbanistique de la ville ;**
- **l'amélioration soutenue du confort des piétons face à la circulation et aux rigueurs du climat ;**
- **l'harmonisation et l'unification des mobiliers urbains afin de conférer à la colline Parlementaire une signature distinctive ;**
- **la correction de la trame de rues publiques afin d'améliorer la lisibilité de l'espace.**

LE PLAN DIRECTEUR POUR L'AMÉNAGEMENT DES SECTEURS PARLEMENTAIRE ET GOUVERNEMENTAL

Compte tenu de l'ampleur des travaux à mener et des ressources publiques limitées en raison de la poursuite du « déficit zéro », la Commission confie en 1997 à un consortium présidé par Réal Lestage, celui-là même qui avait conçu, pour le compte de la Ville de Québec, le réaménagement heureux du boulevard René-Lévesque Est, le mandat de préparer un plan directeur pour les deux secteurs centraux de la colline Parlementaire, soit le domaine parlementaire composé de l'Hôtel du Parlement, de ses annexes et de sa vaste esplanade de part et d'autre de l'avenue Honoré-Mercier (secteur A) et le domaine gouvernemental formé de l'édifice Jean-Talon (secteur B).

Publié en 1998, le rapport du consortium, intitulé *Le parachèvement de la colline Parlementaire*, définit trois éléments du paysage à corriger :

- LE NON-LIEU CONSTITUÉ DU DÉGAGEMENT FACE AUX MURS DE FORTIFICATIONS ;
- LES EXCROISSANCES BÉTONNÉES DU STATIONNEMENT D'YOUVILLE ;
- LA DÉGRADATION DU COUVERT VÉGÉTAL ET DU MOBILIER URBAIN.

Le consortium préconise de plus que les interventions respectent l'axialité ouest-est imaginée par l'architecte de l'Hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché, et unifient l'espace de représentation entre l'Hôtel du Parlement et le mur d'enceinte. En conséquence, il est alors proposé de consacrer le caractère de place publique à l'espace non construit situé devant l'Hôtel du Parlement, de part et d'autre de l'avenue Honoré-Mercier, en faisant notamment ce qui suit :

- Réaménager le rond-point de cette artère en y installant un système de référence ayant la tour centrale de l'Hôtel du Parlement comme point de repère et rappelant, par sa topographie, la pente des glacis aux abords des fortifications.
- Tracer deux nouvelles promenades reliant le pied des fortifications à la rue des Parlementaires : la première au sud de l'Hôtel du Parlement agrémentée de plantations d'alignement le long de la Grande Allée Est afin de renforcer l'axe est-ouest ; la seconde au nord de l'Hôtel du Parlement dans l'axe de la passerelle reliant l'Hôtel du Parlement et l'édifice Pamphile-Le May.
- Ouvrir deux promenades transversales aux deux premières et situées, d'une part, au pied des fortifications et, d'autre part, devant le monument *Le pêcheur à la nigog*.
- Aménager, à l'est de l'édifice Honoré-Mercier, un boisé-jardin à l'anglaise contrastant avec l'aménagement à la française retenu pour le côté de la Grande Allée Est.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RÉALISÉS À COMPTER DE 1998

Comme l'illustre le plan ci-contre, la Commission a divisé en sept phases les travaux de mise en valeur des secteurs parlementaire et gouvernemental de la colline Parlementaire. Notons que ces travaux avaient été précédés, en 1997, par la consécration commémorative de la promenade aménagée par la Ville de Québec lors de la requalification du boulevard René-Lévesque Est. La promenade des Premiers-Ministres est maintenant au cœur des circuits de découverte de la capitale mis de l'avant par la Commission.

Réalisée en 1998 et en 1999 en collaboration avec la Ville de Québec, la phase 1 a permis de reconfigurer l'avenue Honoré-Mercier entre la Grande Allée Est et le boulevard René-Lévesque Est, d'aménager, en espace public digne de son environnement, le terrain non construit entre les fortifications, la rue Saint-Louis entre les fortifications, l'avenue Honoré-Mercier et l'axe de la promenade des Premiers-Ministres. C'est également à ce moment qu'est installé le monument de René Lévesque le long de la promenade des Premiers-Ministres. Cette phase a représenté un investissement de 5,4 millions de dollars. Notons qu'à compter de cette date, le nouvel espace public, aménagé de part et d'autre de l'avenue Honoré-Mercier, portera le nom de « place de l'Assemblée-Nationale ».

La phase 2 a consisté en la réfection de la Grande Allée Est entre la porte Saint-Louis et la rue des Parlementaires, l'aménagement de la promenade au sud de l'Hôtel du Parlement et l'installation des monuments de Jean Lesage et d'Adélard Godbout. Ces travaux ont été effectués en 1999 et 2000, au coût de 4,4 millions.

Les travaux se sont poursuivis en 2001 avec la phase 3, soit l'aménagement de la promenade nord de l'Hôtel du Parlement, au coût de 1,9 million de dollars.

La phase 4 a été réalisée en 2002, au coût de 2,4 millions de dollars. Elle a permis le réaménagement des pelouses frontales de l'Hôtel du Parlement, de même que la construction des socles pour les monuments de Louis-Joseph Papineau et de Louis-Hippolyte La Fontaine.

LES SEPT PHASES DE RÉALISATION

Réalisée également en 2002 au coût de 1,7 million de dollars, la phase 5 a consisté à aménager un boisé-jardin à l'est de l'édifice Honoré-Mercier. Cet espace a également été retenu pour accueillir le monument *L'Inuksuk*. Inauguré en octobre 2002, ce monument souligne l'amitié entre les nations québécoise et inuite.

La phase 6, soit l'aménagement de la portion nord-est de la place de l'Assemblée-Nationale, parfois désignée sous les vocables de « jardin des glacis » ou de « coulée verte », a débuté à l'automne 2002 et sera terminée à l'automne 2003. Un investissement de 2,5 millions y sera consenti.

La phase 7, consistant à aménager la promenade ouest de l'Hôtel du Parlement le long de la rue des Parlementaires, sera réalisée au cours des deux prochaines années, au coût de 1,2 million de dollars.

Au total, ce sont donc quelque 20 millions qui auront été consacrés à rehausser la qualité de l'aménagement du domaine parlementaire. À cette somme, il faut ajouter quelque 2 millions de dollars qui serviront à améliorer l'aménagement des terrains entourant les édifices André-Laurendeau et Jean-Antoine-Panet.

L'HÔTEL DU PARLEMENT EN LUMIÈRE

Parallèlement aux importants travaux d'aménagement exécutés à compter de 1998, la Commission s'est attaquée, en 2000, à la mise en lumière de l'Hôtel du Parlement, de même que des édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier. Ce projet d'envergure, dont le coût atteint les deux millions de dollars, a été rendu possible grâce au partenariat d'Hydro-Québec et de l'Assemblée nationale. Cette réalisation a d'ailleurs fait l'objet d'une publication, *Le Parlement en lumière*, cinquième titre de la collection « Fleurdelisé ».

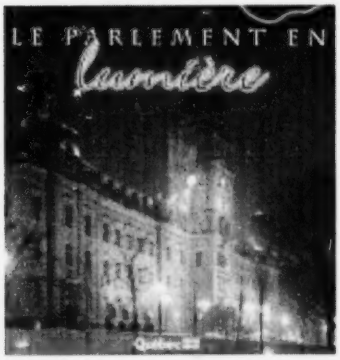

UNE PORTE D'ENTRÉE DIGNE DE LA CAPITALE : L'AVENUE HONORÉ-MERCIER

La requalification de l'autoroute Dufferin-Montmorency, devenue depuis l'avenue Honoré-Mercier, a été complétée avec succès à l'automne 2002. Après le tronçon situé en face de l'Hôtel du Parlement, celui qui se trouve entre la falaise et le boulevard René-Lévesque Est a fait l'objet d'un réaménagement important, fruit du partenariat de la Commission, de la Ville de Québec, du ministère des Transports du Québec et d'Infrastructures-Transport.

Cette intervention a permis de transformer une artère mal aimée de la capitale en un événement-paysage favorisant la circulation piétonne et la reconstruction de la paroi bâtie, tout en maintenant la fluidité de la circulation automobile. Le rétrécissement des surfaces asphaltées au profit d'un large terre-plein central et de généreux trottoirs latéraux ornés de banquettes ont rétabli l'échelle humaine de cette avenue. Dix-sept millions de dollars ont été investis dans ce projet.

COMPLÉTER LA TRAME URBAINE ET REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS

La Commission accompagne la Société immobilière du Québec et la Ville de Québec dans le cadre de deux projets importants pour la colline Parlementaire : le réaménagement de Place Québec et la construction d'un édifice

à bureaux à l'intersection sud-ouest de l'avenue Honoré-Mercier et de la rue Saint-Joachim. Sur le site de l'îlot Berthelot, elle s'intéresse au projet de la Ville de Québec de construire un complexe résidentiel sur le côté nord du boulevard René-Lévesque Est afin d'en compléter la trame bâtie. Par ailleurs, elle préconise toujours le raccordement de l'avenue Wilfrid-Laurier à l'avenue George-VI dans le parc des Champs-de-Bataille.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission et la Ville de Québec, de concert avec la Société immobilière du Québec, se donneront une vision partagée du sort à réserver à quelque dix-huit autres sites potentiels sur le territoire de la colline Parlementaire. De plus, la Commission mène avec les partenaires visés une importante réflexion sur le renforcement de deux espaces publics à l'ouest de l'Hôtel du Parlement. Il s'agit, d'une part, du parc de la Francophonie et de la place George-V et, d'autre part, du parc de l'Amérique-Française et des terrains entourant le Grand Théâtre de Québec.

UN ÉCRIN POUR DÉCOUVRIR L'HISTOIRE DE LA CAPITALE

Les actions de la Commission sur la colline Parlementaire non seulement l'ont rendue plus belle de jour comme de nuit, mais elles ont également rehaussé la valeur pédagogique de ce lieu en lui conférant le statut de mémorial de notre histoire nationale.

Que ce soit par la restauration de la statuaire ornant la façade de l'Hôtel du Parlement ou l'érection de monuments à l'effigie de Papineau, des premiers ministres Godbout, Lesage, Johnson, Lévesque et La Fontaine, la colline Parlementaire est devenue une destination incontournable pour les dizaines de milliers de jeunes écoliers qui convergent chaque année à la découverte des racines de leurs institutions démocratiques. Elle est devenue un ensemble urbain prestigieux qui émerveille les touristes et fait la fierté des Québécoises et des Québécois.

Cette multiplication des lieux de mémoire, sans parler du potentiel d'interprétation offert par l'Observatoire de la Capitale, n'est certes pas étrangère à l'engouement sans précédent enregistré en 2002-2003 pour le programme Découvrir la capitale nationale.

LA PROMOTION de la capitale nationale

Développer le sentiment de fierté et d'appartenance des Québécois et des Québécoises à l'endroit de leur capitale, tel est l'objectif fondamental qui anime la Commission en ce qui a trait à la promotion. Que ce soit en organisant des événements, en soutenant des circuits de découverte ou en accroissant et diffusant la connaissance historique, la Commission travaille à faire découvrir, connaître et aimer la capitale.

DÉCOUVRIR LA CAPITALE NATIONALE

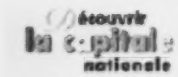

Des milliers de jeunes de tous les ordres d'enseignement du Québec, de même que des milliers d'adultes et d'immigrants en apprentissage du français, ont pu découvrir tant la beauté de la capitale que l'histoire de ses institutions démocratiques grâce à l'un ou l'autre des seize circuits guidés proposés dans le cadre du programme Découvrir la capitale nationale.

Depuis sa mise en œuvre en février 1997, environ 70 000 visiteurs se sont prévalus de ce programme. Comme l'illustre le graphique 4, ce programme pédagogique a connu un succès sans précédent en 2002-2003, en accueillant 15 245 personnes, comparativement à 13 306 l'année précédente, soit une hausse de 14,6 %.

Au cours de l'exercice, un effort particulier de promotion a été effectué auprès des communautés culturelles de Montréal, en étroite collaboration avec l'Assemblée nationale du Québec. Les circuits ont en outre été repensés afin d'être accessibles à une plus vaste clientèle, adulte notamment.

Graphique 4

Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale

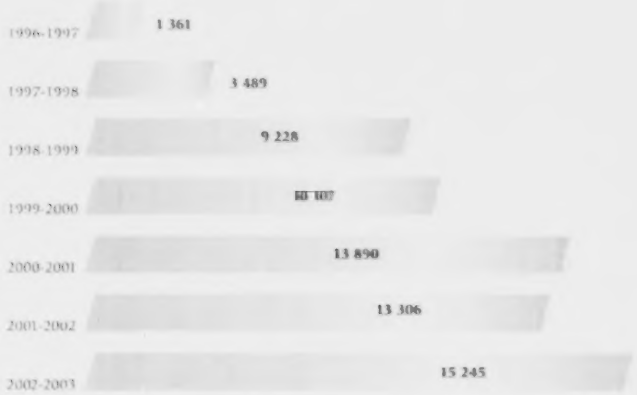

L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'Observatoire de la Capitale a accueilli plus de 68 000 visiteurs, comparativement à 72 678 l'année précédente. Ces résultats, imputables principalement à une diminution du nombre de groupes, rendent davantage nécessaire un renouvellement du concept d'interprétation de cet équipement inauguré en 1998.

À cette fin, l'aire d'accueil située au rez-de-chaussée de l'édifice Marie-Guyart a été complètement réaménagée en 2002 afin de mieux refléter les caractères unique et ludique de l'expérience proposée au 31e étage. La Commission a de plus validé auprès des intervenants touristiques de la région un nouveau concept d'interprétation qu'elle entend réaliser ultérieurement. Ce concept est centré sur la notion de vision et ses diverses déclinaisons dans le temps, des lunettes de Galilée à l'optique-photonique contemporaine. Déjà, un premier partenaire, l'Université Laval, a confirmé qu'il s'associera à la Commission dans la réalisation de ces travaux de mise à niveau.

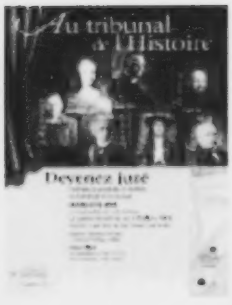

AU TRIBUNAL DE L'HISTOIRE

Pour une deuxième année, la série Au tribunal de l'Histoire a remporté un vif succès, fascinant quelque 3 000 spectateurs attentifs. Cette série originale, présentée en collaboration avec le Musée de la civilisation, en a mis plein la vue et les oreilles aux jurés lors de sept soirées-spectacles alliant musique, théâtre et chronique historique. Sept personnages illustres de notre histoire ont été présentés pendant cette série : Maurice Duplessis, Mgr de Péan, Wilfrid Laurier, Lionel Groulx, Madeleine de Verchères, Jean de Brébeuf et Louis-Hippolyte La Fontaine. Devant l'engouement du public pour cette activité, la Commission a doublé le nombre de représentations tenues les premiers mercredis de chaque mois à la chapelle du Musée de l'Amérique française.

LES FRESQUES HISTORIQUES

La Commission a poursuivi son travail de promoteur de l'art public dans la capitale en commanditant, avec d'autres partenaires, la réalisation de quatre fresques en 2002-2003. C'est ainsi que, dans le cadre d'une entente de coproduction avec Murale Création, sont apparues *La Fresque de la bibliothèque Lauréat-Vallière*, dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est à Lévis, et *La Fresque de l'Hôtel-Dieu de Québec*, qui sera terminée à l'été 2003. De plus, deux nouvelles fresques ont été peintes sur les piliers de l'autoroute Dufferin-Montmorency dans le quartier de Saint-Roch. Réalisées par le Groupe Muraliste de Québec, ces fresques ont pour titre *Hommage aux cirques québécois* et *Le Temple multiculturel*.

Enfin, le projet de fresque sur la bibliothèque Gabrielle-Roy, dans le quartier de Saint-Roch, a fait l'objet à l'automne 2002 d'un concours public organisé en collaboration avec l'Institut Canadien de Québec. *Québec en 20 phrases* a permis de retenir des extraits d'œuvres littéraires qui seront présentées dans cette fresque coproduite par la Commission, l'Institut Canadien de Québec, la Centrale des syndicats du Québec, la Fédération des syndicats de l'enseignement et Murale Création.

LA COMMÉMORATION DE PERSONNAGES ET D'ÉVÉNEMENTS

L'exercice 2002-2003 a été marqué par deux gestes éclatants de commémoration. Le 15 août 2002, à l'occasion de la Fête nationale de l'Acadie, le premier ministre Bernard Landry et son homologue néo-brunswickois Bernard Lord ont inauguré le monument aux Acadiens.

Intitulé *Vers la lumière* et conçu par Jean Iobin, conseiller en design urbain à la Commission, ce monument est érigé en face du parc de l'Amérique-Française.

Le 12 décembre 2002, la capitale a rendu hommage à l'une des grandes figures politiques du Québec en dévoilant le monument de Louis-Joseph Papineau. Commandé par la Commission, ce bronze de Suzanne Gravel et Yvon Milliard est installé aux abords sud-est de l'Hôtel du Parlement, le long de la Grande Allée Est.

Toujours en 2002, la Commission a conclu une entente avec l'Assemblée nationale et la Ville de Longueuil en vertu de laquelle le monument de Louis-Hippolyte La Fontaine, réalisé en 1921 par le sculpteur Henri Hébert et prêté à la Ville de Boucherville en 1982, sera réinstallé dans la capitale à l'été 2003, à proximité du monument de Louis-Joseph Papineau. Une copie de cette œuvre sera offerte en contrepartie par la Commission à la population de l'arrondissement de Boucherville, très attachée à l'un de ses illustres fils qui fut copremier ministre du Canada-Uni en 1848 et père du gouvernement responsable. Le bronze sera installé dans le parc De La Broquerie où a été déménagée la maison natale de La Fontaine.

La Commission a par ailleurs poursuivi sa collaboration avec la Ville de Québec dans le cadre de l'aménagement d'une série de petites places accueillant des bustes commémorant les grands peintres québécois. Après les René Richard, Alfred Pellan, Jean Paul Lemieux, Joseph Légaré et Cornelius Krieghoff, ce fut au tour de Clarence Gagnon d'être honoré en 2002.

La Commission a collaboré avec l'Assemblée nationale lors de la commémoration du bicentenaire de la bibliothèque de l'Assemblée, en apposant une plaque sur l'édifice Pamphile-Le May et en parrainant la journée portes ouvertes de l'institution, à l'automne 2002.

La Société des traversiers du Québec et la Commission ont par ailleurs convenu de profiter des radoubs majeurs effectués sur les navires N.M. *Alphonse-Desjardins* et N.M. *Lomer-Gouin* pour y réaliser un programme d'interprétation autour de trois axes : l'évolution des modes de traversée du fleuve entre Québec et Lévis, l'image diurne et nocturne des deux villes et l'interprétation du nom des deux navires. Le concept d'interprétation sera installé en juin 2003 sur le N.M. *Alphonse-Desjardins* et au printemps 2004 sur le N.M. *Lomer-Gouin*.

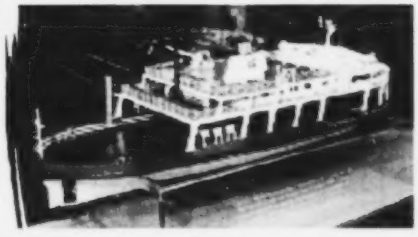

La Commission et le Musée national des beaux-arts du Québec ont quant à eux inauguré en juin 2002 l'exposition permanente *Je me souviens. Quand l'art imagine l'histoire.* Alimenté par les riches collections d'art ancien et moderne du Musée, le concept de l'exposition s'articule autour de 35 peintures, sculptures et pastels. La forme dynamique de l'exposition utilise la technique vidéo, le multimédia, des activités didactiques et met en vedette des œuvres de Napoléon Bourassa et de Charles Alexander, en les rendant accessibles à toute la famille. Regroupées autour de deux thèmes, *Mettre l'histoire en scène* et *L'Hôtel du Parlement*, les œuvres exposées ont été réalisées entre 1880 et 1930, à une époque où l'histoire nationale était une source d'inspiration particulièrement fertile au Québec.

La Commission a maintenant en main des inventaires exhaustifs des lieux de résidence des premiers ministres du Québec, ainsi que des lieux de pouvoir qui ont marqué la vie de la capitale. Ces deux documents pourront servir d'assise aux futurs gestes de commémoration de la Commission.

Organisé par le Williams Research Center, en collaboration avec l'Association internationale des études québécoises, un important symposium, « L'Amérique française : Louisiane, Acadie, Québec, une histoire partagée », s'est en outre tenu à Québec en juin 2002 avec le concours de la Commission et du Musée de la civilisation.

LES PUBLICATIONS

Tiré à 3000 exemplaires, l'ouvrage *Un siècle de symphonie à Québec*, sixième titre de la collection « La bibliothèque de la capitale nationale », a été lancé en septembre 2002. Coédité avec les Éditions du Septentrion, l'ouvrage de 164 pages permet de découvrir, sous la plume de Bertrand Guay, la fabuleuse histoire de l'Orchestre symphonique de Québec, le plus ancien orchestre symphonique au Canada.

La Commission a lancé en octobre 2002 *Montcalm, Vie et mémoire*, sixième ouvrage publié dans la collection « Fleurdelisé ». Cet ouvrage de 46 pages réactive et enrichit la mémoire de Montcalm, mais plus largement celle de la guerre de Sept Ans, première guerre véritablement mondiale, laquelle a marqué de sa lourde empreinte la capitale. L'auteur, Antoine Robitaille, y rappelle les faits majeurs du passage de Montcalm en Nouvelle-France tout en évoquant les divergences d'interprétation qu'ils suscitent encore de nos jours. Enfin, l'ouvrage commémore la translation des restes du lieutenant général, de la chapelle des Ursulines au mausolée du cimetière de l'Hôpital-Général, en octobre 2001.

La Commission s'est aussi associée à la maison Fides en vue de publier en avril 2003 une magnifique monographie sur le parc du Bois-de-Coulonge. Ce titre s'ajoutera aux quatre autres parus dans la collection « Les guides des jardins du Québec », à l'initiative de l'Association des jardins du Québec.

La Commission a publié en novembre 2002 la quatrième édition du profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux. Seizième titre de la collection « Documents », cet ouvrage de 82 pages présente un portait exhaustif et original permettant de mesurer les variations enregistrées à l'égard de la répartition du personnel et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux entre la capitale, la métropole et les autres régions du Québec. Les données compilées par la Commission permettent de déterminer si la répartition évolue de façon conséquente avec le statut de Québec en tant que capitale nationale.

La Commission et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole se sont associés pour publier en janvier 2003 le document *Le CHOC démographique*, tiré à 1000 exemplaires. Ce document inédit, qui trace le portrait actuel et prévisible de la communauté métropolitaine de Québec d'ici à 2021, est l'un des plus consultés dans le site Internet de la Commission.

Afin de soutenir l'interprétation de la riche statuaire sur la colline Parlementaire, la Commission a publié des dépliants portant sur les premiers ministres Honoré Mercier

et Maurice Duplessis, de même que sur Louis-Joseph Papineau. Distribués par l'Assemblée nationale, ces dépliants s'ajoutent à ceux qui ont déjà été publiés pour rappeler la carrière de Daniel Johnson, de Jean Lesage, d'Adélard Godbout et de René Lévesque.

Amorcée en mars 2002, en collaboration avec le quotidien *Le Soleil*, la publication d'une série de 34 chroniques portant sur l'histoire des nouvelles villes de Québec et de Lévis s'est poursuivie. Le contenu de ces chroniques apparaît dans le site Internet de la Commission.

La Commission a enfin produit une brochure institutionnelle présentant ses missions et ses réalisations en matière de promotion et d'aménagement de la capitale nationale. Ce document a été tiré à 7 500 exemplaires.

DES BOURSES D'ÉTUDES

En collaboration avec l'Association internationale des études québécoises, la Commission a une fois de plus été associée à la remise d'une bourse de 5 000 $ pour récompenser une étude méritoire portant sur la capitale. En 2002, le Prix de la Commission de la capitale nationale du Québec est allé à l'équipe du Projet Casgrain, dirigée par Manon Brunet, professeur titulaire au Département de français de l'Université du Québec à Trois-Rivières. L'étude primée porte sur le thème suivant : « Le réseau régional au fondement du pouvoir intellectuel de la capitale : Québec et la Côte-du-Sud au XIX^e siècle ».

SIMULATIONS PARLEMENTAIRES

Par ailleurs, en complicité avec l'Assemblée nationale, la Commission a maintenu son appui à la réalisation de quatre simulations parlementaires dans l'enceinte de l'Hôtel du Parlement, à savoir :

- le Tournoi Jeunes Démocrates (4^e et 5^e années du secondaire et collégial) ;
- le Forum étudiant (collégial) ;
- le Parlement Jeunesse du Québec (18-25 ans) ;
- le Parlement des sages (55 ans et plus).

DES ORIFLAMMES

À l'aide d'oriflammes, la Commission a poursuivi son programme de pavoisement le long du boulevard Champlain dans le but de promouvoir le projet de la promenade Samuel-De Champlain. En collaboration avec le Musée de la civilisation, elle a présenté en juin et juillet 2002 une exposition portant sur le concept d'aménagement de la promenade. Une soirée d'information a de plus été tenue en novembre 2002 au profit de la population du quartier du Cap-Blanc et du chemin du Foulon.

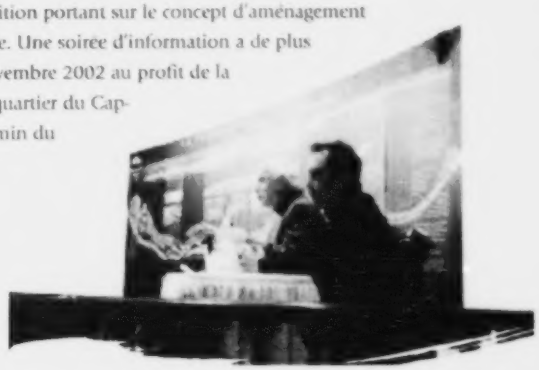

UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE : «QUÉBEC, MA CAPITALE D'AMOUR»

La Commission s'est associée à l'Office du tourisme et des congrès de Québec et à ses autres partenaires pour réaliser la campagne promotionnelle «Québec, ma capitale d'amour». Cette campagne s'est échelonnée entre mai et septembre 2002 et a rejoint le marché de Montréal grâce à divers médias : affichage dans le métro et le long des voies d'accès, capsules radiophoniques et encarts dans les journaux.

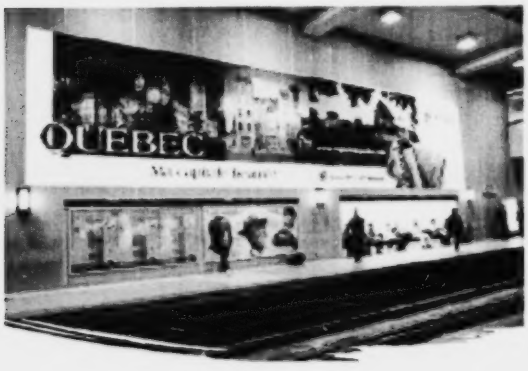

LES CAMPAGNES PROMOTIONNELLES

La Commission a fait connaître un certain nombre de ses réalisations par le moyen de campagnes publicitaires. Articulées autour du thème «Une capitale nationale à découvrir», ces campagnes ont utilisé les magazines d'information de la capitale.

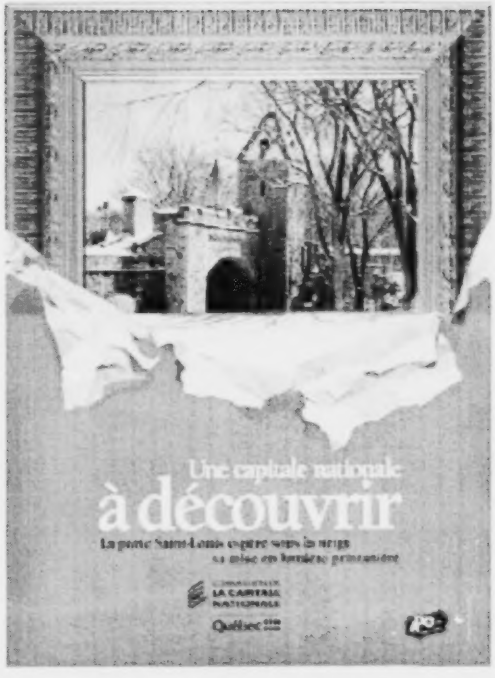

GALERIE DE LA COMMISSION

Une vitrine des plus belles réalisations de la Commission est maintenant installée au rez-de-chaussée de l'édifice Hector-Fabre, où est établi le siège de la Commission.

ÉVÉNEMENT D'ART ACTUEL À LÉVIS

La Commission a contribué à la tenue, du 2 juin au 27 octobre 2002, de l'événement d'art actuel «Sémaphores», une manifestation artistique rassemblant les œuvres de neuf artistes de tout le Québec. L'événement présentait deux volets : un symposium extérieur sur le parcours des Anses à Lévis et des ateliers de création, offerts à l'ensemble de la population, dans un édifice patrimonial des chantiers A.-C. Davie.

LA FONCTION DE CONSEILLER de la Commission

Au-delà des actions visibles en matière d'aménagement et de promotion de la capitale nationale, la Commission exerce une fonction de conseiller auprès du gouvernement, et ce, à deux chapitres :

- LA LOCALISATION DES BUREAUX CENTRAUX ET DE L'EFFECTIF DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ;
- L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC.

Cette fonction s'appuie sur des études récurrentes ainsi que sur une veille à l'égard des retombées économiques de la présence des institutions de l'État dans la capitale.

PROFIL DE LOCALISATION DE L'EFFECTIF

Le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux est réalisé tous les deux ans auprès des ministères du gouvernement du Québec et de quelque 159 organismes gouvernementaux. La compilation publiée en novembre 2002 démontre notamment que, entre 2000 et 2002, la capitale a maintenu sa part relative de l'effectif gouvernemental. La ville de Québec a de plus été choisie comme siège des rares organismes gouvernementaux récemment créés et ayant un rayonnement national, tels la Commission des relations du travail et l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse.

Au 31 mars 2002, l'effectif des ministères du gouvernement du Québec et des 159 organismes gouvernementaux – incluant notamment les sociétés d'État – s'élevait à 110 879 personnes. La répartition territoriale était la suivante : 36 611 (33 %) dans la ville de Québec, 30 899 (27,9 %) dans la ville de Montréal et 43 369 (39,1 %) dans les autres régions. Les bureaux des 220 sous-ministres en titre, associés et adjoints sont quant à eux concentrés dans une proportion de 79,5 % dans la capitale, comparativement à 10,9 % à Montréal et 9,6 % dans les autres régions. Le personnel d'encadrement des ministères et des organismes gouvernementaux, soit les sous-ministres et les cadres des ministères et des organismes répertoriés par la Commission, se chiffre à 7 088 membres et se distribue ainsi : 2 321 personnes (32,7 %) à Québec, 2 060 (29,1 %) à Montréal et 2 707 (38,2 %) dans les autres régions.

GRAPHIQUE 5

Évolution et répartition des sièges sociaux des organismes gouvernementaux
DU 31 MARS 2000 AU 31 MARS 2002

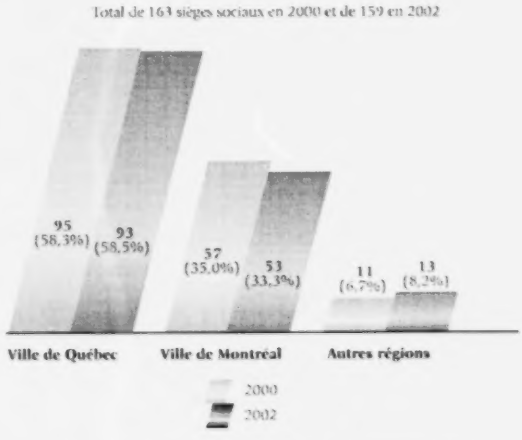

Sources : Secrétariat à la capitale, 1993. Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 2002. Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2002.

LA FONCTION DE CONSEILLER de la Commission

Au-delà des actions visibles en matière d'aménagement et de promotion de la capitale nationale, la Commission exerce une fonction de conseiller auprès du gouvernement, et ce, à deux chapitres :

- LA LOCALISATION DES BUREAUX CENTRAUX ET DE L'EFFECTIF DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ;
- L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC.

Cette fonction s'appuie sur des études récurrentes ainsi que sur une veille à l'égard des retombées économiques de la présence des institutions de l'État dans la capitale.

Le profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux est réalisé tous les deux ans auprès des ministères du gouvernement du Québec et de quelque 159 organismes gouvernementaux. La compilation publiée en novembre 2002 démontre notamment que, entre 2000 et 2002, la capitale a maintenu sa part relative de l'effectif gouvernemental. La ville de Québec a de plus été choisie comme siège des rares organismes gouvernementaux récemment créés et ayant un rayonnement national, tels la Commission des relations du travail et l'Office Québec-Amérique pour la jeunesse.

Au 31 mars 2002, l'effectif des ministères du gouvernement du Québec et des 159 organismes gouvernementaux – incluant notamment les sociétés d'État – s'élevait à 110 879 personnes. La répartition territoriale était la suivante : 36 611 (33 %) dans la ville de Québec, 30 899 (27,9 %) dans la ville de Montréal et 43 369 (39,1 %) dans les autres régions. Les bureaux des 220 sous-ministres en titre, associés et adjoints sont quant à eux concentrés dans une proportion de 79,5 % dans la capitale, comparativement à 10,9 % à Montréal et 9,6 % dans les autres régions. Le personnel d'encadrement des ministères et des organismes gouvernementaux, soit les sous-ministres et les cadres des ministères et des organismes répertoriés par la Commission, se chiffre à 7 088 membres et se distribue ainsi : 2 321 personnes (32,7 %) à Québec, 2 060 (29,1 %) à Montréal et 2 707 (38,2 %) dans les autres régions.

Évolution et répartition des sièges sociaux des organismes gouvernementaux
DU 31 MARS 2000 AU 31 MARS 2002

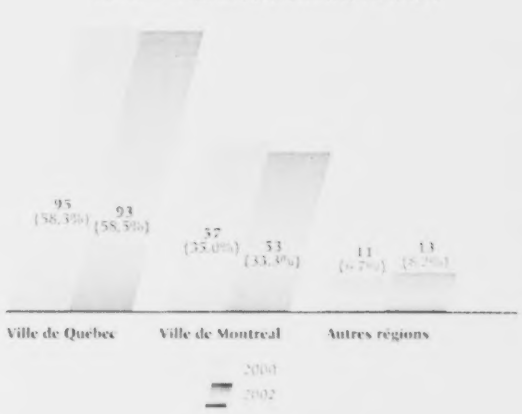

Sources : Secrétariat à la capitale, 1993. Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 2002. Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2002.

Évolution et répartition de l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux
DU 31 MARS 2000 AU 31 MARS 2002

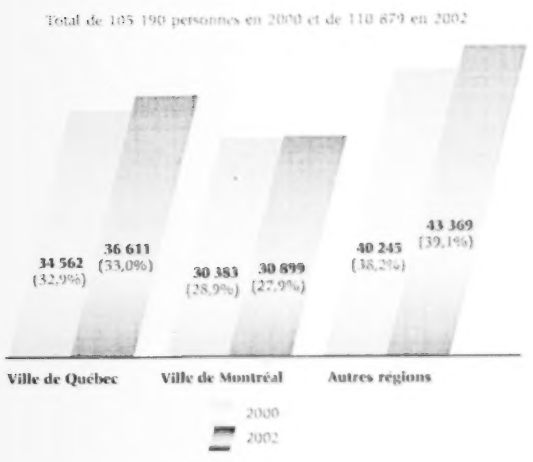

Sources: Secrétariat à la capitale, 1993. Secrétariat du Conseil du trésor, extraction spéciale, 2002. Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 2002. Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2002.

AVIS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Conformément au rôle de conseiller énoncé à l'article 15.1 de sa loi constitutive, la Commission a transmis trois avis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole au cours de l'exercice 2002-2003.

Le premier avis, en date du 25 juillet 2002, concernait le Règlement nº 127 adopté par la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré et ayant pour effet de modifier son Règlement de contrôle intérimaire. La Commission s'est réjouie que la MRC ait accru la protection de ses milieux riverains, et a formulé quelques recommandations pour accentuer cette protection.

Le deuxième avis, daté du 21 octobre 2002, concernait le schéma d'aménagement révisé adopté par la MRC de La Jacques-Cartier. La Commission s'est réjouie de l'engagement pris par la MRC de consolider les périmètres d'urbanisation en contraignant la construction domiciliaire à l'intérieur des aires rurales, de protéger ses milieux riverains et aquatiques ainsi que les paysages qui y sont associés. La Commission a de plus exprimé sa satisfaction de voir la MRC placer le développement récréotouristique au premier rang de ses activités économiques, contribuant ainsi à l'effort de diversification de l'économie de la capitale. La Commission a enfin recommandé l'aménagement d'au moins un site d'accès public en bordure des principaux lacs du territoire de la MRC, notamment les lacs Beauport et Saint-Charles.

Le troisième avis, en date du 18 mars 2003, avait trait au Règlement R.V.Q. 281 de la Ville de Québec dans le cadre du projet de réaménagement du secteur D'Estimauville. La Commission, qui est l'un des partenaires de ce projet visant à mieux relier fleuve et ville à la hauteur de la baie de Beauport, a souscrit aux orientations de la Ville. Elle a invité celle-ci à prohiber la construction d'espaces de stationnement extérieur dans ce secteur et à opter pour un zonage vertical afin de favoriser l'animation continue de ce nouveau pôle de développement.

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ)

Dans le cadre de sa participation au sein du Comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la CMQ, la Commission a communiqué au ministre des Affaires municipales et de la Métropole ses propositions à l'égard des orientations gouvernementales devant être signifiées à la CMQ. Ces propositions, qui ont fait l'objet d'une publication dans la série « Documents » au printemps 2003, ont pour l'essentiel été retenues par les autorités gouvernementales.

LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Dans la foulée des travaux du Comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

GRAPHIQUE 6

Évolution et répartition de l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux
DU 31 MARS 2000 AU 31 MARS 2002

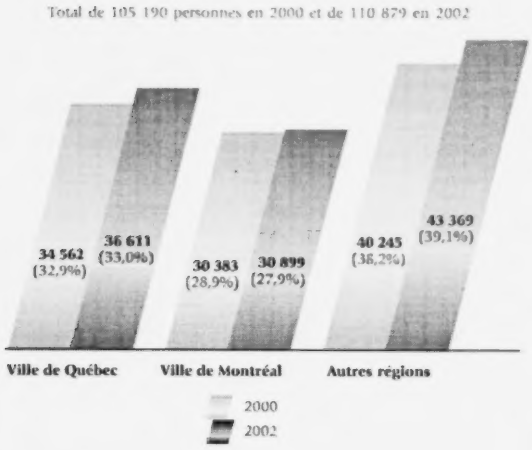

Sources : Secrétariat à la capitale, 1993. Secrétariat du Conseil du trésor, extraction spéciale, 2002. Enquête de la Commission de la capitale nationale du Québec auprès des organismes gouvernementaux, 2002. Compilation : Commission de la capitale nationale du Québec, 2002.

AVIS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Conformément au rôle de conseiller énoncé à l'article 15.1 de sa loi constitutive, la Commission a transmis trois avis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole au cours de l'exercice 2002-2003.

Le premier avis, en date du 25 juillet 2002, concernait le Règlement n° 127 adopté par la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré et ayant pour effet de modifier son Règlement de contrôle intérimaire. La Commission s'est réjouie que la MRC ait accru la protection de ses milieux riverains, et a formulé quelques recommandations pour accentuer cette protection.

Le deuxième avis, daté du 21 octobre 2002, concernait le schéma d'aménagement révisé adopté par la MRC de La Jacques-Cartier. La Commission s'est réjouie de l'engagement pris par la MRC de consolider les périmètres d'urbanisation en contraignant la construction domiciliaire à l'intérieur des aires rurales, de protéger ses milieux riverains et aquatiques ainsi que les paysages qui y sont associés. La Commission a de plus exprimé sa satisfaction de voir la MRC placer le développement récréotouristique au premier rang de ses activités économiques, contribuant ainsi à l'effort de diversification de l'économie de la capitale. La Commission a enfin recommandé l'aménagement d'au moins un site d'accès public en bordure des principaux lacs du territoire de la MRC, notamment les lacs Beauport et Saint-Charles.

Le troisième avis, en date du 18 mars 2003, avait trait au Règlement R.V.Q. 281 de la Ville de Québec dans le cadre du projet de réaménagement du secteur D'Estimauville. La Commission, qui est l'un des partenaires de ce projet visant à mieux relier fleuve et ville à la hauteur de la baie de Beauport, a souscrit aux orientations de la Ville. Elle a invité celle-ci à prohiber la construction d'espaces de stationnement extérieur dans ce secteur et à opter pour un zonage vertical afin de favoriser l'animation continue de ce nouveau pôle de développement.

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ)

Dans le cadre de sa participation au sein du Comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la CMQ, la Commission a communiqué au ministre des Affaires municipales et de la Métropole ses propositions à l'égard des orientations gouvernementales devant être signifiées à la CMQ. Ces propositions, qui ont fait l'objet d'une publication dans la série « Documents » au printemps 2003, ont pour l'essentiel été retenues par les autorités gouvernementales.

UNE DÉMOGRAPHIE QUI INTERPELLE

Dans la foulée des travaux du Comité interministériel sur le cadre gouvernemental d'aménagement pour la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

ont mandaté l'Institut de la statistique du Québec pour tracer le portrait actuel et prévisible de la démographie de la CMQ jusqu'en 2021. Les données de cette étude, ainsi que les commentaires de trois experts respectivement reconnus en matière d'aménagement du territoire, de sociologie et d'économie, Paul Villeneuve, Simon Langlois et Pierre Mainguy, ont fait l'objet d'une publication de 162 pages.

Intitulé *Le CHOC démographique*, ce document largement médiatisé permet de constater que le dynamisme démographique de l'agglomération de Québec observé au cours des dernières décennies a fait place à un ralentissement et à un vieillissement particulièrement accentués, comparativement à Montréal et à d'autres agglomérations canadiennes. À moins que les étonnantes performances économiques actuelles de la région n'entraînent un apport plus considérable de migrants et que Québec ne réussisse à conserver les jeunes adultes qui, après la période des études, sont attirés par les métropoles, la population risque de commencer à diminuer après 2010.

GRAPHIQUE 7

Pyramide des âges de la population projetée dans la CMQ

1996-2021

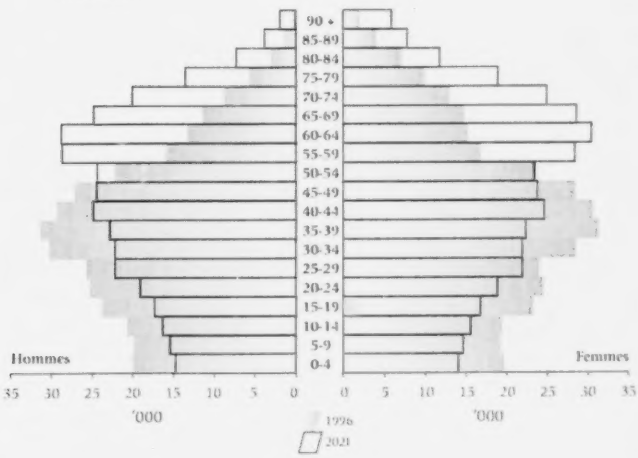

Source : Institut de la statistique du Québec

Le marché du travail et l'aménagement du territoire seront évidemment fortement influencés par l'évolution démographique. Le véritable choc démographique se fera vraiment sentir dans quelques années au moment du départ massif à la retraite des *baby-boomers*. Le mode de vie de ces personnes, leur choix d'habitation et de localisation, de même que le renouvellement de la main-d'œuvre et l'apport de l'immigration, seront donc des enjeux majeurs pour le développement et l'aménagement futurs de la capitale nationale.

LE TRANSPORT COLLECTIF DANS L'AGGLOMÉRATION : ENJEU CAPITAL

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission a également fait connaître sa vision du développement du transport en commun en présentant des commentaires au Réseau de transport de la Capitale (RTC) à la suite de la publication d'un document de réflexion sur les orientations stratégiques 2003-2013. La Commission s'est réjouie de la vision résolument proactive manifestée par le RTC, tout en invitant les responsables du transport en commun à consolider les parcours actuels du Métrobus avant d'en proposer de nouveaux dans les secteurs périphériques. Elle a également souhaité que le RTC facilite l'interconnexion avec le service de transport en commun offert à Lévis.

À la demande du ministre des Transports, la Commission a également émis un avis sur le rapport Angers concernant la révision du cadre financier du transport en commun dans l'agglomération de la capitale nationale. Elle a dit partager la recommandation d'accroître les moyens financiers mis à la disposition des sociétés de transport, en tenant compte des coûts collectifs et environnementaux liés à la prolifération du transport individuel et à son corollaire, l'étalement urbain. Pour la Commission, une capitale nationale doit afficher un aménagement et une qualité de vie exemplaires, et un transport en commun efficient et fiable en constitue une dimension incontournable.

L'ADMINISTRATION de la Commission

Le personnel du siège de la Commission

En 2002-2003, la Commission a poursuivi la consolidation de ses pratiques de gestion. À ce chapitre, les plus importantes réalisations sont l'évaluation du système intégré de gestion financière et comptable, l'évaluation du processus d'adjudication de contrats, la centralisation des procédures contractuelles ainsi que la mise en œuvre des correctifs appropriés.

LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2003, en excluant le président et directeur général, le personnel de la Commission comptait 22 employés réguliers et 17 employés occasionnels, pour un total de 39 personnes. Parmi ces employés, six travaillaient de façon saisonnière dans les parcs gérés par la Commission. Les ressources humaines se répartissaient ainsi : quatre cadres, 12 professionnels, 16 techniciens et employés de bureau, un ouvrier et six ouvriers horticoles.

Au 31 mars 2003, le traitement applicable aux cadres de la Commission était le suivant :

TABLEAU I

Classe	Minimum de la classe	Maximum de la classe
I	90 963 $	110 742 $
II	81 181 $	98 829 $
III	72 444 $	88 196 $

En matière de prévention en santé et sécurité au travail, la Direction des affaires administratives a poursuivi, conjointement avec l'Association paritaire en santé et sécurité au travail, le suivi des ajustements nécessaires aux

postes de travail de son personnel. Elle a également assuré avec les ouvriers horticoles le suivi et l'évaluation du plan d'action en matière de prévention.

Évolution de la subvention versée par le gouvernement du Québec de 1995-1996 à 2002-2003 selon le Livre des crédits

La subvention accordée par le gouvernement à la Commission a atteint 15,6 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003.

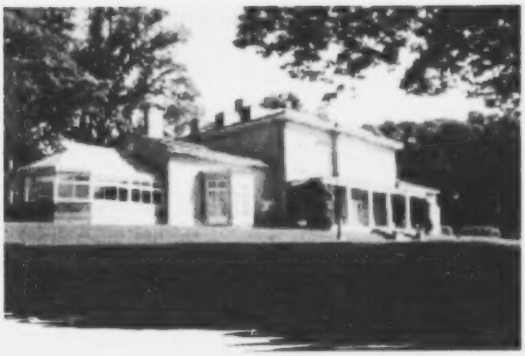

LES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Pendant la dernière année, la Direction des affaires administratives a continué d'exercer un contrôle budgétaire rigoureux. Elle a également encadré la mise en place de règles de gestion structurantes, notamment pour les engagements financiers, les budgets consacrés aux ententes avec les partenaires et le coût des projets.

Les démarches ont été entreprises pour acquérir certaines propriétés le long des berges du Saint-Laurent et les domaines de Maizerets et Cataraqui; la finalisation de ces transactions s'est poursuivie en 2002-2003. De manière à soutenir la Commission, notamment dans ses transactions immobilières et ses relations contractuelles, une entente a été conclue avec le ministère de la Justice pour l'obtention de services juridiques.

En matière d'adjudication des contrats, la Direction des affaires administratives a continué de soutenir et de conseiller les autres directions dans la préparation des documents d'appels d'offres et des contrats. Comme les activités de la Commission sont très diversifiées et qu'elles nécessitent le recours à divers types de ressources externes, la Direction continuera, au cours de la prochaine année, à effectuer un suivi et évaluera les processus mis en place afin de s'assurer d'une saine gestion.

Au 31 mars 2003, la Direction des affaires administratives avait terminé la planification triennale du renouvellement de son parc informatique et avait réalisé la troisième phase de ce renouvellement.

Le personnel horticole de la Commission

LA GESTION DES PARCS ET DES AUTRES ESPACES VERTS

La Commission, par l'entremise de la Direction des affaires administratives, a poursuivi l'exploitation de ses parcs et de ses espaces verts avec un budget totalisant deux millions de dollars. En cours d'année, elle a pris en charge la gestion du domaine Cataraqui, ce qui porte à onze le nombre de parcs et d'espaces verts qu'elle a sous sa responsabilité. Tant les immeubles que les aménagements extérieurs ont fait l'objet d'un suivi étroit; pour ce faire, une vingtaine de contrats d'entretien récurrents ont été accordés à l'entreprise privée.

LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES DROITS D'AUTEUR

Sous la responsabilité du Secrétariat général, la Commission, avec le concours précieux de son personnel de secrétariat, veille à la gestion de ses documents afin d'accroître son efficacité opérationnelle et de préserver sa mémoire organisationnelle. Après six années de fonctionnement, la Commission a adopté un nouveau plan de classement de ses documents, de même qu'un nouveau calendrier de conservation qui a reçu l'assentiment des Archives nationales du Québec. La Commission s'est aussi dotée d'un plan de classement des cartes et des plans qu'elle possède dans le but d'en faciliter le repérage.

Au cours de l'exercice 2002-2003, plusieurs opérations d'indexation, de numérisation, de déclassement et de transfert de documents ont été effectuées. Un nouveau logiciel de gestion documentaire a été implanté, facilitant ainsi le travail du personnel responsable de l'application de la Loi sur les archives. Tout en répondant aux demandes externes, le centre de documentation a poursuivi ses activités de soutien auprès du personnel de la Commission à l'égard de la recherche documentaire et iconographique.

Trois demandes d'accès à des documents ont été traitées par la Commission au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2003. Enfin, la Commission a maintenu un haut degré de vigilance à l'égard du respect des droits d'auteur. Elle a notamment précisé les modalités d'engagement des artistes en collaboration avec l'Union des artistes.

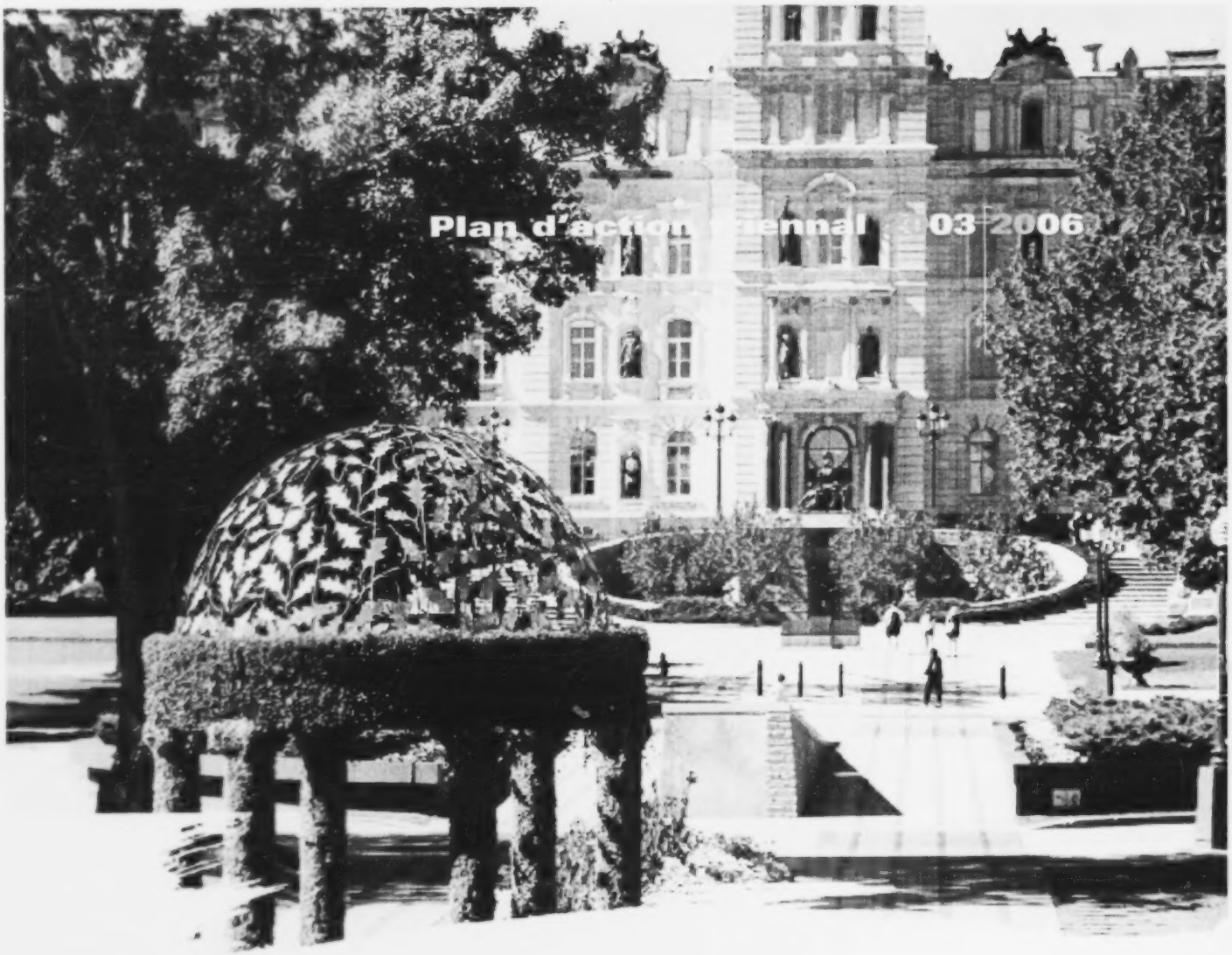
Plan d'action triennal 2003-2006

INTRODUCTION

En vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., c. C-33.1), le rapport annuel d'activité de la Commission doit être accompagné d'un plan de développement divisé en phases annuelles et présentant les projets qu'elle entend réaliser sur un horizon de trois ans.

Le Plan d'action triennal est articulé autour des trois missions dont est investie la Commission par l'Assemblée nationale :

- EMBELLIR LA CAPITALE NATIONALE ;
- EN ASSURER LA PROMOTION ;
- CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR SA MISE EN VALEUR.

Comme la subvention gouvernementale accordée à la Commission n'est connue que pour l'exercice en cours, le Plan d'action triennal, on le comprendra, se limite à donner une indication des intentions de la Commission.

EMBELLIR la capitale nationale

L'action de la Commission en matière d'aménagement gravite autour de quatre axes :

- LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE ;
- L'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLES URBAINS, DE PLACES, DE PARCS ET D'ESPACES VERTS ;
- LA MISE EN LUMIÈRE DE LIEUX ET D'ÉDIFICES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA CAPITALE NATIONALE ;
- L'AMÉLIORATION DES GRANDES VOIES D'ACCÈS À LA CAPITALE NATIONALE.

LE PARACHÈVEMENT DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Dès sa création, la Commission s'est engagée dans une importante opération destinée à embellir la colline Parlementaire et à faire de celle-ci un témoin de l'excellence et de l'exemplarité attendues d'une ville ayant le statut de capitale. Entreprise en partenariat avec la Ville de Québec, l'Assemblée nationale, la Société immobilière du Québec, le ministère des Transports du Québec, Parcs Canada et la Commission des champs de bataille nationaux, cette opération a déjà permis le réaménagement de ce qui est aujourd'hui la place de l'Assemblée-Nationale, la création d'une porte d'entrée reconfigurée qu'est l'avenue Honoré-Mercier et le réaménagement d'un premier tronçon de la Grande Allée Est.

Au cours des trois prochaines années, la Commission compte poursuivre le travail amorcé.

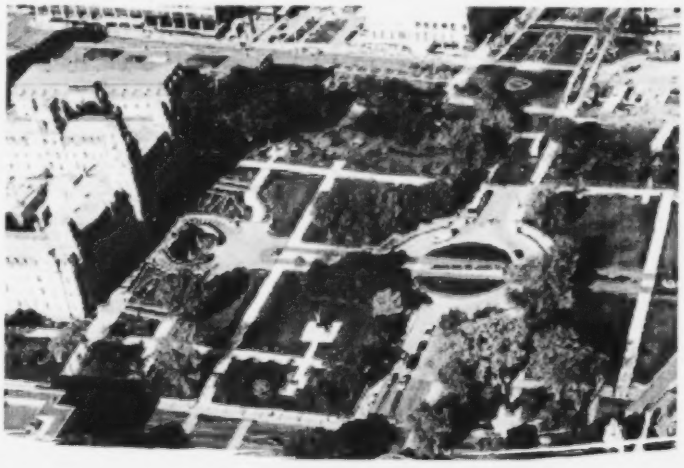

LE DOMAINE PARLEMENTAIRE

En partenariat avec l'Assemblée nationale, la Commission s'emploiera à terminer le chantier entrepris sur le domaine parlementaire. C'est ainsi que sera complété l'aménagement du jardin des glacis, au nord-est de la place de l'Assemblée-Nationale, et que seront entrepris les travaux de réaménagement des terrains situés de part et d'autre de la rue des Parlementaires.

Ces travaux visent à donner aux abords de l'Hôtel du Parlement une dignité qui sied au cœur de la capitale.

LES ESPACES PUBLICS EMBLÉMATIQUES

Forte de l'expertise développée en ce domaine au cours des dernières années, la Commission s'associera à ses partenaires pour rehausser la qualité des infrastructures publiques de la colline Parlementaire. Dans cet esprit, elle contribuera à la requalification de la Grande Allée Est, entre la rue des Parlementaires et le cours du Général-De Montcalm. Elle animera une réflexion en vue de renforcer deux zones vertes constituées d'une part par le parc de la Francophonie et la place George-V et, d'autre part, par le parc de l'Amérique-Française et les terrains entourant le Grand Théâtre de Québec.

LA TRAME BÂTIE

Pour les années qui viennent, la qualité paysagère de la colline Parlementaire dépendra, en large partie, du sort réservé à une vingtaine de sites stratégiques qui pourraient faire l'objet de démolition, de développement ou de changement de vocation. La Commission s'est donc alliée à la Ville de Québec et à la Société immobilière du Québec en vue d'élaborer une charte d'aménagement de la colline Parlementaire, qui prendra la forme d'un plan particulier d'urbanisme entériné et mis en vigueur par la Ville de Québec.

Dans cet esprit, la Commission continuera d'accompagner la Ville dans tous les dossiers majeurs pour l'avenir de la colline Parlementaire, comme la mise en valeur de l'îlot Berthelot, quadrilatère stratégique borné par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Jean-Jaques-Bertrand, Saint-Patrick et Scott.

L'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLES URBAINS, DE PLACES, DE PARCS ET D'ESPACES VERTS

Fidèle à sa mission de contribuer à l'embellissement et à la mise en valeur des lieux emblématiques de la capitale nationale, la Commission a défini, au-delà de la colline Parlementaire, un certain nombre d'interventions prioritaires pour les trois prochaines années.

LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

Conjugué avec les travaux de dépollution et de restauration de la rivière Saint-Charles, la réappropriation des berges fluviales à des fins publiques constitue un geste de développement durable qui rehaussera la qualité de vie de la population de la capitale et bonifiera l'offre touristique. À cet égard, la mise en valeur du littoral nord du fleuve Saint-Laurent constitue sans conteste un chantier majeur d'aménagement de la capitale.

Dans le respect des moyens dont elle sera dotée par le gouvernement, la Commission est disposée à mettre en œuvre, par étapes et en partenariat avec d'autres entités administratives, le chantier de la promenade Samuel-De Champlain lorsque le processus d'évaluation environnementale sera terminé.

LES BATTURES DE BEAUPORT

La Commission a de plus fait connaître sa volonté de s'associer avec la Ville de Québec et le ministère des Transports en vue d'élaborer un concept d'aménagement pour les battures de Beauport, comprises entre le domaine de Maizerets et l'embouchure de la rivière Montmorency.

LE CAPITAL VERT

Propriétaire de quelque 88 hectares de parcs, de boisés et d'autres espaces verts, la Commission continuera de mettre en valeur son domaine foncier au profit de la population. Parmi les projets majeurs, mentionnons la transformation du domaine Cataraqui en centre de réunion et de réception, le réaménagement du parc de l'Amérique-Latine en collaboration avec la Ville de Québec, de même que des travaux d'aménagement dans les boisés des Compagnons-de-Cartier, de Marly et Irving, ainsi qu'au parc du Bois-de-Coulonge.

Aussi, la Commission continuera d'exercer une vigilance afin que les écosystèmes naturels et forestiers exceptionnels de la CMQ soient préservés et mis en valeur.

LA QUALITÉ DE VILLE

En collaboration avec les autorités municipales de Québec et de Lévis, la Commission compte apporter sa contribution au rehaussement de la qualité du paysage de la capitale en s'associant à divers projets de requalification de l'espace public. À titre d'exemple, la Commission a mis sur pied un concept de requalification du passage du Corps-de-Garde, au cœur du Vieux-Québec, en collaboration avec la Ville de Québec, Parcs Canada et la Chambre de commerce de Québec dans le but d'y créer un lien piéton entre la rue Saint-Louis et l'avenue Sainte-Geneviève.

LA MISE EN LUMIÈRE DE LIEUX ET D'ÉDIFICES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA CAPITALE NATIONALE

La Commission a publié en juin 1998 le document *Un plan lumière pour la capitale* dans lequel elle propose la réalisation d'une soixantaine de projets d'ici à 2008. Au cours de 2003, elle rendra public un schéma directeur d'aménagement lumière. Ce schéma contiendra l'ensemble des lignes directrices qui devront régir ce plan, à savoir la définition du territoire, les orientations relatives à la silhouette urbaine, aux familles de sites et aux ensembles, les données de mise en œuvre des projets, notamment la hiérarchisation des sites dans l'espace et le temps, les prescriptions techniques et les modalités de réalisation des projets de mise en lumière en accord avec la politique d'économie d'énergie du gouvernement.

De plus, la Commission réalisera certains projets de mise en lumière dont les portes Saint-Louis et Kent, de même que la portion des fortifications de Québec donnant sur la place de l'Assemblée-Nationale.

Selon les moyens mis à sa disposition par le gouvernement et d'éventuels partenaires, la Commission est également disposée à mettre à profit son expertise confirmée en vue de propager des concepts de mise en lumière pour d'autres lieux emblématiques de la capitale. Que l'on pense à certains édifices patrimoniaux ou religieux, à des immeubles publics ou à la chute Montmorency.

L'AMÉLIORATION DES GRANDES VOIES D'ACCÈS À LA CAPITALE NATIONALE

Le caractère de capitale s'exprime également par la qualité des voies d'accès. Les portes d'entrée de la capitale réclament donc un aménagement digne du lieu de pouvoir qu'est la ville de Québec. La Commission s'associe au ministère des Transports, maître d'ouvrage du réseau routier québécois, et aux villes de Québec et de Lévis en vue de l'amélioration du paysage environnant les grandes voies d'accès à la capitale. Une étude de cadrage, de préservation et de requalification des paysages le long des grandes voies d'accès à la capitale a été commandée dans ce contexte.

Au cours des trois prochaines années, la Commission agira à titre de conseiller auprès du ministère des Transports du Québec dans la poursuite du réaménagement de l'autoroute Duplessis. La contribution de la Commission aura trait à l'aménagement paysager et à la conception des ouvrages d'art afin de rehausser la qualité visuelle de cette composante du parcours cérémoniel.

La Commission compte également terminer l'élaboration d'un concept de réaménagement de l'axe boulevard Laurier – chemin Saint-Louis. D'autres collaborations pourront se réaliser selon les moyens donnés par le gouvernement ou la Ville de Québec.

PROMOUVOIR la capitale nationale

LE CONTEXTE

En vertu de la loi qui l'a instituée, la Commission a pour mission de promouvoir la capitale nationale afin de la faire mieux connaître et apprécier par l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

En ce qui regarde la promotion, les actions de la Commission s'articulent autour de trois grands axes :

- LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE NATIONALE ;
- SA CONNAISSANCE ;
- SON RAYONNEMENT.

LA DÉCOUVERTE DE LA CAPITALE NATIONALE

Depuis sa création en 1995, la Commission a multiplié les activités de découverte : circuits du programme Découvrir la capitale nationale destinés aux clientèles scolaires et immigrantes, aménagement, mise en marché et exploitation de l'Observatoire de la Capitale, conférences publiques et entretiens divers, publications groupées dans trois grandes collections, capsules et concours radiophoniques, etc.

Au cours des trois prochaines années, la Commission reverra son action de découverte et s'emploiera à la mise en œuvre des projets qui suivent.

Enrichir le programme Découvrir la capitale nationale, le fer de lance de la promotion destinée aux clientèles scolaires, immigrantes et adultes. C'est ainsi que la Commission s'efforcera de mieux joindre de nouveaux clients, notamment parmi les communautés culturelles, le réseau scolaire anglophone ainsi que les visiteurs autonomes de la capitale. La Commission entend également nouer des partenariats avec divers ministères offrant des services aux communautés culturelles et avec les partenaires touristiques de Québec.

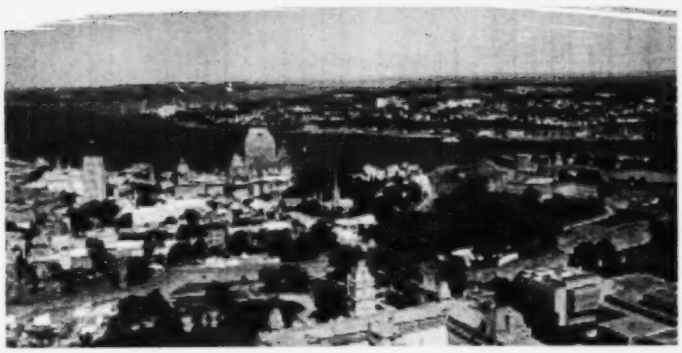

Améliorer la qualité de l'offre à l'Observatoire de la Capitale par la réalisation de travaux de modernisation qui miseront davantage sur l'interprétation de la vue, en accroissant la qualité de l'équipement et en conférant à l'expérience de découverte un caractère plus ludique. Ces travaux seront faits en collaboration avec des partenaires du milieu, dont l'Université Laval et l'Institut national d'optique, et comprendront notamment un volet didactique et scientifique prenant appui sur le développement de l'industrie de l'optique dans la capitale.

Poursuivre son programme d'interprétation de l'espace public de la capitale, en collaboration avec ses partenaires. La Commission terminera le plan d'interprétation des parcs qu'elle gère, particulièrement au parc du Bois-de-Coulonge ainsi que dans les domaines de Maizerets et Cataraqui. Elle s'intéressera également à des sites de valeur historique et naturelle tels les lieux fondateurs de la capitale nationale (parc Montmorency, îlot des Palais et Nouvelles-Casernes), les rives du fleuve Saint-Laurent et les grands boisés de l'agglomération.

Multiplier les conférences scientifiques et les activités de diffusion de la connaissance visant à assurer une meilleure compréhension de l'importance de la capitale. La Commission améliorera la série Au tribunal de l'Histoire en y associant des médias dont la collaboration permettra d'élargir considérablement le public. Cette série populaire permettra de démythifier les personnages les plus importants de l'histoire du Québec dans le cadre d'un spectacle-conférence faisant appel au théâtre, à la musique, au commentaire historique et à l'interaction avec l'assistance.

Appuyer de manière dynamique les programmes de simulation parlementaire tenus à l'Hôtel du Parlement au profit de différentes clientèles scolaires et de personnes aînées venues de toutes les régions du Québec se familiariser avec les rouages de la vie démocratique.

Réévaluer son programme de parution des ouvrages et des opuscules dans les collections « La bibliothèque de la capitale nationale » et « Fleurdelisé » où sont traités des sujets liés à la capitale.

Mettre à jour le site Internet de la Commission afin d'en faire un instrument efficace de diffusion de l'information sur la Commission et sur la capitale.

Poursuivre la collaboration de la Commission avec les guides touristiques dans le cadre d'activités de formation et de perfectionnement de manière à transmettre une information à jour qui tienne compte du statut de capitale de Québec.

LA CONNAISSANCE DE LA CAPITALE NATIONALE

Pour la capitale d'un peuple dont la devise est *Je me souviens*, la commémoration revêt une grande importance, puisqu'elle nourrit la mémoire collective concernant des personnages, des événements et des lieux qui ont marqué notre histoire. À ce chapitre, il y aura lieu de combler les lacunes à l'égard du rappel de la contribution des premières nations, des communautés culturelles et des régions.

Deux énoncés guident la Commission en matière de commémoration : la Politique de la commémoration dans la capitale adoptée en 1998 et la Politique relative à la capitale nationale, laquelle stipule notamment que « la capitale est un haut lieu de la mémoire collective » et « un lieu de convergence, de rassemblement et de manifestation de l'héritage culturel des Québécois de toute souche ».

En conséquence, et avec l'éclairage fourni par son Comité consultatif de la commémoration, la Commission s'emploiera à développer les programmes commémoratifs qui suivent.

Mettre en relief certains aspects de notre histoire peu célébrés dans la capitale, entre autres à l'occasion des fêtes entourant le 400e anniversaire de la fondation de Québec en 2008. On pense notamment à l'apport fondamental des premiers habitants amérindiens du territoire, à la contribution des différentes communautés culturelles ainsi qu'aux liens qui ont de tout temps uni la capitale aux régions du Québec. À l'approche de 2008, il sera aussi important de rendre compte de la contribution unique de tous ceux qui, à partir de Québec, ont largement participé à la découverte et à la co onisation de l'Amérique du Nord, de Terre-Neuve jusqu'en Louisiane.

Mettre en valeur, dans la capitale et peut-être en région, le patrimoine des premiers ministres et des autres personnages associés à l'exercice du pouvoir. Cela pourrait se traduire par la poursuite du programme d'apposition de plaques commémoratives sur leurs lieux de résidence et d'inhumation.

Poursuivre l'accueil, au parc de l'Amérique-Latine, de monuments honorant la mémoire de héros latino-américains, en collaboration avec les autorités de ces pays et le ministère des Relations internationales.

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE

LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE

La qualité de l'offre touristique de Québec, ville unique en son genre en Amérique, est indéniable. Il arrive parfois que la notion de capitale soit un peu négligée, bien que la Commission contribue déjà à combler cette lacune par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Capitale et de sa collaboration à la formation des guides touristiques. En vue de doter l'agglomération d'une offre touristique tenant

mieux compte de son statut de capitale, la Commission mènera également les actions qui suivent.

- Poursuivre la publication de la brochure *Une visite capitale*. Également produite en anglais, cette brochure propose un circuit de découverte à pied de la colline Parlementaire.
- Collaborer avec l'Assemblée nationale à la tenue de visites libres de l'Hôtel du Parlement. Ces visites ont lieu pendant les congés de la fête nationale du Québec et de la fête du Travail.
- Poursuivre la collaboration avec l'Office du tourisme et des congrès de Québec afin que la notion de capitale soit présente dans le matériel de promotion de l'agglomération. Puisque la clientèle touristique de Québec provient très largement du Québec, il est en effet justifié que les organismes responsables de la promotion de la destination utilisent davantage le statut de capitale de la cité de Champlain.

LE RAYONNEMENT CULTUREL

En 1998, la Commission a adopté une politique de rayonnement culturel de la capitale. Les grands axes de cette politique ont été définis en tenant compte de la Politique relative à la capitale nationale du gouvernement, où le développement culturel prend une place importante. À cet égard, au cours des trois prochaines années, la Commission privilégiera différents axes.

L'appui aux institutions et aux événements

Au cours dernières années, la diffusion des grandes réalisations culturelles émanant de la capitale a été au cœur des actions de la Commission et a même fait l'objet d'une politique de rayonnement culturel propre à l'organisation. Les premières bénéficiaires en ont été les institutions qui contribuent à la notoriété de la capitale : le Musée de la civilisation, le Musée national des beaux-arts du Québec, le Festival international d'été de Québec, le Carnaval, les Fêtes de la Nouvelle-France, l'Orchestre symphonique de Québec, l'Opéra de Québec, Les Violons du Roy, le Théâtre du Trident. Dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, la Commission définira et mettra en œuvre des moyens originaux fondés sur le partenariat qui permettront d'assurer le rayonnement de la capitale en prenant appui sur ses institutions.

La Commission soutiendra en outre la tenue, dans la capitale, de rencontres, de conférences et de colloques susceptibles de lui assurer un rayonnement particulier et de contribuer à la réflexion sur des enjeux propres à l'agglomération. Elle appuiera également la tenue de rencontres traitant de thèmes rattachés au statut de capitale de Québec, tels la promotion, l'aménagement et l'exercice du pouvoir politique.

L'art public au service de la qualité de la ville

La Commission contribuera par ailleurs au rayonnement des artistes québécois en parrainant des interventions en art public destinées à donner un lustre nouveau à l'espace public, notamment par la réalisation de fresques et de monuments pouvant s'intégrer d'ici à 2008 dans des circuits de découverte qui viendront enrichir l'offre touristique dans la capitale.

LE RAYONNEMENT DE LA CAPITALE EN RÉGION

Le statut de capitale nationale et les fonctions qui s'y rattachent sont bien connus de la population de l'agglomération, car ils marquent son développement économique, social et culturel. Il n'en va pas de même dans les régions. Ce manque de notoriété de la capitale est renforcé par le peu de place faite à la représentation des régions à Québec qui est pourtant, depuis près de 400 ans, leur lieu d'exercice du pouvoir.

En conséquence, la Commission souhaite favoriser la représentation de toutes les composantes du Québec dans la capitale afin que ceux et celles qui vivent en région acquièrent à son égard un sentiment d'appartenance. Cela

prendra diverses formes : des gestes de commémoration et de reconnaissance symbolique des régions (plaques odonymiques, plaques commémoratives, places publiques, fresques murales, etc.), le soutien à la tenue d'événements permettant l'affirmation de la personnalité des régions et le recours à des actions publicitaires, à des concours populaires et à des campagnes de relations publiques faisant la promotion, à l'échelle du Québec, des attraits historiques et culturels de la capitale nationale. Ces actions seront menées en collaboration avec divers partenaires, dont les grandes institutions culturelles.

LA CÉLÉBRATION DE LA PRÉSENCE AUTOCHTONE

La Commission entend poursuivre ses efforts afin de rapprocher la capitale des communautés autochtones du Québec. Après l'aménagement du site de *L'Inuksuk* dans les parterres de l'Hôtel du Parlement, la Commission se penchera donc sur les manières d'accroître la présence des premières nations dans le paysage de la capitale.

L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE SCIENTIFIQUE

La capitale du Québec apparaît pauvre au chapitre de l'offre scientifique qui permettrait d'éveiller la curiosité des jeunes envers les sciences et de stimuler leur intérêt pour des carrières qui, pourtant, sont au cœur du développement économique réussi de l'agglomération.

C'est pourquoi, outre le programme d'interprétation axé sur l'optique-photonique à l'Observatoire de la Capitale, la Commission entend s'associer aux partenaires du secteur de la science et de la technologie afin de favoriser l'émergence et le développement d'une culture scientifique. Déjà associée à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec aux abords du parc de l'Aquarium-du-Québec, la Commission s'emploiera donc à susciter des projets collectifs mettant l'accent sur l'illustration et la diffusion de la connaissance scientifique tant au profit de la population de la capitale qu'à celui des touristes.

CONSEILLER LE GOUVERNEMENT sur la mise en valeur de la capitale nationale

LE CONTEXTE

En vertu des articles 15 et 15.1 de sa loi constitutive, la Commission de la capitale nationale du Québec a pour mission de conseiller le gouvernement afin que la capitale soit aménagée en mettant en valeur d'une part, ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et d'autre part, sa fonction de symbole national de rassemblement.

CONNAÎTRE POUR MIEUX CONSEILLER

Pour bien jouer son rôle, la Commission doit fonder ses avis sur des données fiables permettant des analyses rigoureuses sur la présence des institutions de l'État dans la capitale, de même que sur la réalité socioéconomique de l'agglomération. Dans ce contexte, elle poursuivra la réalisation sur une base récurrente des études concernant :

- L'IMPACT DANS LA CAPITALE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE ;
- LE PROFIL DE LOCALISATION DE L'EFFECTIF, DES DIRIGEANTS, DES BUREAUX CENTRAUX DES MINISTÈRES ET DES SIÈGES SOCIAUX DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.

CONSEILLER LE GOUVERNEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE NATIONALE ET LA PRÉSENCE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE

La Commission entend continuer à donner des avis au gouvernement en ce qui concerne les éléments suivants :

- L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA CMQ ET DE SES CONSTITUANTES, SOIT LES VILLES DE QUÉBEC ET DE LÉVIS DE MÊME QUE LES MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS, DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET DE LA JACQUES-CARTIER, NOTAMMENT À L'ÉGARD DE LA RÉPARTITION ET DE L'INSERTION URBAINE HARMONIEUSE DU PARC IMMOBILIER DU GOUVERNEMENT, DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DE LA CONSTITUTION D'UNE CEINTURE VERTE ET DU RECYCLAGE DES IMMEUBLES RELIGIEUX ET DES AUTRES GRANDS ENSEMBLES PUBLICS ET PRIVÉS ;
- LES ACTIONS À ACCOMPLIR EN VUE DE CONTRER LE DÉCLIN DÉMOGRAPHIQUE APPRÉHENDÉ POUR L'AGGLOMÉRATION DE LA CAPITALE ;
- LA DÉFINITION DE RÈGLES DE NATURE À PRÉSERVER LA VISIBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE CARACTÈRE INSTITUTIONNEL DES ÉDIFICES PARLEMENTAIRES, GOUVERNEMENTAUX ET ADMINISTRATIFS ÉTABLIS SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE ;
- LES QUESTIONS LIÉES AU STATUT DE LA CAPITALE ET À LA PLACE DE L'INDUSTRIE GOUVERNEMENTALE DANS L'ÉCONOMIE DE LA CAPITALE ;
- LE CONTENU DU PROGRAMME DE GRANDS TRAVAUX GOUVERNEMENTAUX DANS LE CADRE DE LA COMMÉMORATION EN 2008 DU 400E ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC, NOTAMMENT EN CE QUI A TRAIT À LA MISE EN VALEUR DES LIEUX FONDATEURS.

États financiers
2002

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente et directrice générale par intérim,

Hélène Lemoelle

Québec, le 9 juillet 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2003 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale par intérim,

France Alain

France Alain, CA
Directrice des services-conseils
et de l'assurance qualité

Québec, le 9 juillet 2003

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003			2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	23 994 951 $	– $	23 994 951 $	15 476 729 $
Contributions des partenaires (note 5)	991 165	–	991 165	12 230 575
Intérêts	423 461	51 902	475 363	480 740
Locations	68 726	–	68 726	60 456
Autres	61 355	–	61 355	149 733
	25 539 658	**51 902**	**25 591 560**	**28 398 233**
CHARGES				
Aide financière	6 686 664	407 133	7 093 797	2 905 822
Salaires et charges sociales	2 170 832	–	2 170 832	2 002 309
Taxes foncières	1 067 342	–	1 067 342	706 669
Services professionnels et administratifs	10 573 257	1 286 498	11 859 755	18 886 452
Transport et communication	416 275	14 224	430 499	484 395
Entretien et réparations	388 553	6 596	395 149	488 903
Fournitures et approvisionnements	954 269	79 796	1 034 065	902 535
Loyers	428 501	–	428 501	577 185
Amortissement des immobilisations corporelles	877 658	–	877 658	829 418
Frais financiers (note 9)	1 314 239	–	1 314 239	416 660
	24 877 590	1 794 247	26 671 837	28 200 348
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**662 068 $**	**(1 742 345)$**	**(1 080 277)$**	**197 885 $**

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003			2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	1 502 795 $	3 540 068 $	5 042 863 $	5 039 239 $
Redressements (note 3)	–	194 261	194 261	–
Solde redressé	**1 502 795**	**3 734 329**	**5 237 124**	**5 039 239**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	662 068	(1 742 345)	(1 080 277)	197 885
Virement interfonds	(1 409 934)	1 409 934	–	–
SOLDE À LA FIN	**754 929 $**	**3 401 918 $**	**4 156 847 $**	**5 237 124 $**

BILAN

AU 31 MARS 2003

	2003			2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 6)	12 174 768 $	1 601 630 $	13 776 398 $	13 078 473 $
Débiteurs et intérêts courus	154 212	4 162	158 374	118 852
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	–	1 939 952	1 939 952	2 875 274
Frais payés d'avance	282 614	–	282 614	228 915
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 467 014	–	2 467 014	1 324 746
Contributions à recevoir (note 7)	236 908	–	236 908	1 049 352
Actifs destinés à la vente	–	–	–	2 153 202
	15 315 516	3 545 744	**18 861 260**	**20 828 814**
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles (note 6)	681 060	–	681 060	1 868 450
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	30 194 432	–	30 194 432	15 200 409
Frais reportés	202 355	–	202 355	99 393
Immobilisations corporelles (note 8)	16 520 072	–	16 520 072	7 213 482
	62 913 435 $	**3 545 744 $**	**66 459 179 $**	**45 210 548 $**

Pour le conseil d'administration

Hélène Turcotte

Jacques Lemieux

BILAN

AU 31 MARS 2003

	2003			2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
PASSIF				
À court terme				
Fournisseurs et autres créditeurs (note 11)	5 492 953 $	143 826 $	5 636 779 $	3 354 350 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 939 952	–	1 939 952	2 875 274
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	5 538 057	–	5 538 057	4 440 409
Contributions reportées (note 13)	78 666	–	78 666	300 004
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	3 342 402	–	3 342 402	1 946 862
	16 392 030	**143 826**	**16 535 856**	**12 916 899**
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 12)	–	–	–	1 319 900
Contributions reportées (note 13)	16 014	–	16 014	48 991
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	755 518	–	755 518	4 264 794
Dette à long terme (note 14)	29 889 474	–	29 889 474	16 117 041
	47 053 036	**143 826**	**47 196 862**	**34 667 625**
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 15)	15 105 470	–	15 105 470	5 305 799
Solde de fonds				
Investis en immobilisations	754 929	–	754 929	590 897
Fonds pour la mise en valeur de la capitale	–	3 401 918	3 401 918	4 646 227
	15 860 399	3 401 918	19 262 317	10 542 923
	62 913 435 $	**3 545 744 $**	**66 459 179 $**	**45 210 548 $**

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le conseil d'administration

Hélène Turcotte

Jacques Lemieux

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003			2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	662 068 $	(1 742 345)$	(1 080 277)$	197 885 $
Éléments sans incidence sur les liquidités				
Amortissement des immobilisations	877 658	–	877 658	829 418
Amortissement des frais reportés	14 895	–	14 895	3 659
	1 554 621	(1 742 345)	(187 724)	1 030 962
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 17)	(14 452 366)	841 160	(13 611 206)	(10 784 643)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	**(12 897 745)**	**(901 185)**	**(13 798 930)**	**(9 753 681)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Actifs destinés à la vente	–	–	–	(2 153 202)
Produit de disposition d'actifs destinés à la vente	2 153 202	–	2 153 202	–
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 184 248)	–	(10 184 248)	(5 453 742)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	**(8 031 046)**	**–**	**(8 031 046)**	**(7 606 944)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	1 187 390	–	1 187 390	(1 868 450)
Frais reportés	(117 857)	–	(117 857)	(103 052)
Dette à long terme	17 329 358	–	17 329 358	17 347 767
Remboursement de la dette à long terme	(2 161 385)	–	(2 161 385)	(1 394 007)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations	(3 509 276)	–	(3 509 276)	4 264 794
Apport du gouvernement du Québec	9 799 671	–	9 799 671	5 305 799
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**22 527 901**	**–**	**22 527 901**	**23 552 851**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 599 110	(901 185)	697 925	6 192 226
ENCAISSE AU DÉBUT	11 985 592	1 092 881	13 078 473	6 886 247
Virement interfonds	(1 409 934)	1 409 934	–	–
ENCAISSE À LA FIN	**12 174 768 $**	**1 601 630 $**	**13 776 398 $**	**13 078 473 $**

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1), a pour objet de:

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur:

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Commission ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les produits affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition et de la valeur de réalisation nette.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de la dette à laquelle elle s'y rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et l'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants:

	Méthode	Taux
Équipement et logiciel informatiques	Linéaire	33⅓%
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20%
Améliorations locatives	Linéaire	20%
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20%
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	Linéaire	33⅓%

Compte tenu de leur valeur historique, de leur caractère éternel ainsi que de leur classement par le ministère de la Culture et des Communications, aucun amortissement n'est calculé sur les biens culturels.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Salaires et charges sociales

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant à la provision pour congés de maladie et vacances. Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2002
Salaires et charges sociales	25 739 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 739)
Créances interfonds (actif à court terme)	(25 739)
Fournisseurs et autres créditeurs	25 739
Créances interfonds (passif à court terme)	(25 739)
Soldes de fonds	(25 739)

Aménagements urbains

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été redressés pour capitaliser l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain et pour inscrire la subvention du gouvernement du Québec y afférant. Auparavant, le montant de cet aménagement a été inscrit à la dépense. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2002
Services professionnels et administratifs	(220 000)$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	220 000
Encaisse	220 000
Créances interfonds (actif à court terme)	220 000
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (actif à court terme)	84 000
Encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(220 000)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 016 000
Immobilisations corporelles	220 000
Créances interfonds (passif à court terme)	220 000
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 880 000
Apport du gouvernement du Québec	220 000
Soldes de fonds	220 000

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Conseil exécutif		
Fonctionnement	12 478 184 $	12 199 400 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	1 187 517	319 440
Projets spécifiques		
Réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier	4 385 695	2 365 306
Mise en valeur de l'édifice de l'Assemblée nationale	637 539	80 100
Plan d'accélération des investissements publics	5 259 717	–
Mise en lumière du Musée national des beaux-arts du Québec	–	512 483
Ministère de la Culture et des Communications		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	46 299	–
	23 994 951 $	15 476 729 $

5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2003	2002
Gouvernement du Québec	519 464 $	3 387 473 $
Ministère des Transports	201 704	–
Société immobilière du Québec	171 647	621 098
Hydro-Québec	32 292	378 184
Autres	66 058	1 109 160
Infrastructures-Transport	–	4 000 000
Ville de Québec	–	2 734 660
	991 165 $	12 230 575 $

6. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt au taux préférentiel moins 1,75 %. Le taux au 31 mars 2003 est de 2,75 %. Un montant de 4 537 282 $ est réservé, soit 248 999 $ pour des travaux de réaménagement de l'avenue Honoré-Mercier et 4 288 283 $ pour des travaux reliés au Plan d'accélération des investissements publics. De plus, un montant de 681 060 $ est réservé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2003	2002
Ministère des Transports	48 000 $	– $
Société immobilière du Québec	120 654	61 117
Autres	68 254	434 066
Gouvernement du Québec	–	390 798
Hydro-Québec	–	163 371
	236 908 $	1 049 352 $

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2003			2002
	Coût	Amortissement accumulé	Total	Total (note 3)
Terrains	7 675 206 $	– $	7 675 206 $	5 085 799 $
Parc du Bois-de-Coulonge*	1	–	1	–
Équipement et logiciel informatiques	273 067	191 703	81 364	40 029
Équipement et mobilier de bureau	324 134	172 514	151 620	131 824
Améliorations locatives	118 327	11 833	106 494	–
Aménagement dans les parcs	3 981 317	2 921 745	1 059 572	1 689 247
Aménagements en cours de réalisation	887 911	–	887 911	220 000
Application informatique en cours de développement	–	–	–	16 500
Équipement et logiciel informatiques loués en vertu de contrats de location-acquisition	52 290	39 637	12 653	30 083
	13 312 253	3 337 432	9 974 821	7 213 482
Biens culturels				
Domaine de Maizerets	6 545 250	–	6 545 250	–
Domaine Cataraqui*	1	–	1	–
	6 545 251	–	6 545 251	–
	19 857 504 $	3 337 432 $	16 520 072 $	7 213 482 $

* Au cours de l'exercice, la Commission a fait l'acquisition du parc du Bois-de-Coulonge auprès de la Société immobilière du Québec ainsi que du domaine Cataraqui auprès du ministère des Transports du Québec pour une valeur symbolique de 1 $. Également, la Commission a cédé au ministère des Transports du Québec des terrains d'une valeur comptable de 783 624 $ pour une somme symbolique de 1 $.

9. FRAIS FINANCIERS

	2003	2002 (note 3)
Amortissement des frais reportés	14 895 $	3 659 $
Intérêts sur la dette à long terme	1 299 344	413 001
	1 314 239 $	416 660 $

10. EMPRUNT BANCAIRE

La Commission dispose d'un emprunt bancaire autorisé de 500 000 $ portant intérêt au taux préférentiel, renouvelable annuellement.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2003	2002 (note 3)
Fournisseurs – opérations courantes	4 791 041 $	2 685 808 $
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	143 826	235 744
Salaires et charges sociales	76 662	68 047
Vacances à payer	170 579	146 068
Intérêts à payer sur la dette à long terme	454 671	218 683
	5 636 779 $	3 354 350 $

12. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2003	2002 (note 3)
Solde au début	5 760 309 $	1 912 483 $
Subventions reçues au cours de l'exercice	23 772 699	19 324 555
	29 533 008	21 237 038
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(23 994 951)	(15 476 729)
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(5 538 057)	(4 440 409)
Solde à la fin	– $	1 319 900 $

13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2003	2002 (note 3)
Solde au début	348 995 $	2 229 763 $
Contributions reçues au cours de l'exercice	736 850	241 894
	1 085 845	2 471 657
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	(991 165)	(2 122 662)
	94 680	348 995
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(78 666)	(300 004)
Solde à la fin	**16 014 $**	**48 991 $**

Au 31 mars 2003, un montant de 74 680 $ représente des contributions reportées provenant d'apparentés (2002 : 348 995 $).

14. DETTE À LONG TERME

	Taux effectif	2003	2002
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :			
5,62 %, remboursable par versements annuels de 602 720 $, échéant le 1er décembre 2003	5,83 %	602 720 $	1 205 440 $
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010*	5,52	4 793 555	5 135 952
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $ échéant le 1er décembre 2010*	6,21	5 533 472	6 225 156
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010*	6,16	2 893 333	3 100 000
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010*	6,15	2 016 000	2 100 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 $ et un versement final de 2 244 109 $ le 1er octobre 2012*	6,21	4 376 012	–
4,10 %, remboursable par versements semestriels en capital de 52 447 $ et un versement final de 1 678 312 $ le 5 mars 2007*	4,24	2 045 443	–
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 351 775 $ la première année et de 318 623 $ par la suite et échéant le 16 janvier 2018*	5,78	9 625 000	–
Sous-total		31 885 535 $	17 766 548 $

14. DETTE À LONG TERME (suite)

	Taux effectif	2003	2002
Sous-total reporté		31 885 535 $	17 766 548 $
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications :			
7,60 %, remboursable par versements mensuels de 10 034 $, capital et intérêts échéant le 5 avril 2015*	7,60 %	950 076	–
6,90 %, remboursable par versements mensuels de 3 734 $, capital et intérêts échéant le 29 novembre 2004*	6,90	70 321	–
6,16 %, remboursable par versements mensuels de 1 198 $, capital et intérêts échéant le 12 décembre 2006*	6,16	47 985	–
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalités de remboursement		275 000	275 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition :			
10 %, remboursable par versements mensuels de 1 124 $, échéant le 1er avril 2003	10,00	–	13 492
11,63 %, remboursable par versements mensuels de 492 $, et un versement final de 10 $ le 1er octobre 2003	11,63	2 959	8 863
		33 231 876	18 063 903
Portion échéant au cours du prochain exercice		(3 342 402)	(1 946 862)
		29 889 474 $	16 117 041 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications prévues à ces fins.

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

		Emprunts	Location-Acquisition		
		Capital	Capital	Intérêts	Total
Exercice se terminant le 31 mars	2004	3 339 443 $	2 959 $	331 $	3 290 $
	2005	2 387 851	–	–	–
	2006	2 363 861	–	–	–
	2007	3 991 408	–	–	–
	2008	2 255 203	–	–	–

15. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains, des biens culturels et des aménagements en cours de réalisation financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2003	2002
Terrains	7 672 308 $	5 085 799 $
Biens culturels	6 545 251	–
Aménagements en cours de réalisation	887 911	220 000
	15 105 470 $	5 305 799 $

16. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2003, la Commission a des engagements concernant l'achat de biens et de services, au cours des 5 prochains exercices, qui totalisent 7 444 664 $.

17. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	2003			2002
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
Débiteurs et intérêts courus	(37 278) $	(2 244) $	(39 522) $	(67 917) $
Créances interfonds	(935 322)	935 322	–	–
Frais payés d'avance	(53 699)	–	(53 699)	(43 183)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(16 136 291)	–	(16 136 291)	(15 994 155)
Contributions à recevoir	812 444	–	812 444	829 935
Fournisseurs et autres créditeurs	2 374 347	(91 918)	2 282 429	2 523 619
Subventions du gouvernement du Québec reportées	(222 252)	–	(222 252)	3 847 826
Contributions reportées	(254 315)	–	(254 315)	(1 880 768)
	(14 452 366) $	**841 160 $**	**(13 611 206) $**	**(10 784 643) $**

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 062 435 $ (2002 : 228 098 $).

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 60 927 $ (2002 : 48 506 $).

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles correspondent approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des subventions à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que la juste valeur de la dette à long terme sont déterminées en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Le tableau qui suit indique, au 31 mars 2003, la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers.

	Valeur comptable	Juste valeur
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	32 661 346 $	33 629 387 $
Dette à long terme		
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec	31 885 535	32 757 443
Emprunts garantis par le ministère de la Culture et des Communications	1 068 382	1 153 661

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les apparentés dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les apparentés sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 8.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2003.

GRAPHIQUES ET TABLEAU

GRAPHIQUE 1
Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires), exercices 1995-1996 à 2002-2003 14

GRAPHIQUE 2
Sommaire des investissements selon les sources de fonds, exercices 1995-1996 à 2002-2003 14

GRAPHIQUE 3
Sommaire des investissements selon les axes d'intervention (incluant les partenaires), exercice 2002-2003 14

GRAPHIQUE 4
Évolution des clientèles du programme Découvrir la capitale nationale 25

GRAPHIQUE 5
Évolution et répartition des sièges sociaux des organismes gouvernementaux du 31 mars 2000 au 31 mars 2002 31

GRAPHIQUE 6
Évolution et répartition de l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux du 31 mars 2000 au 31 mars 2002 32

GRAPHIQUE 7
Pyramide des âges de la population projetée dans la CMQ 1996-2021 33

GRAPHIQUE 8
Évolution de la subvention versée par le gouvernement du Québec de 1995-1996 à 2002-2003 selon le Livre des crédits 35

TABLEAU 1
Traitement applicable aux cadres de la Commission 34

PHOTOGRAPHIES ET ILLUSTRATIONS

Page couverture – **Pierre Joosten**
Assemblée nationale – Daniel Lessard Page 27
Eugen Kedl Page 44
Pierre Lahoud Page 38
Musée national des beaux-arts du Québec – Denis Legendre Page 27
Office du tourisme et des congrès de Québec Page 30
Commision de la capitale nationale du Québec
Marc Bertrand Page 29
Guy Couture Page 26
Paul Dionne Pages 19 et 27
Marc-André Grenier Page 17
Jean Jobin Page 22
Pierre Joosten Pages 7, 9, 10, 11, 13 et 34
Sandy Lebrun Pages 15, 16, 17, 18, 19, 25, 26, 27, 35, 39 et 41
Jean-Philippe Servant Page 23
Christian Sommeillier Page 36
Éric Turcotte Page 35

La Fresque de la bibliothèque Lauréat-Vallière Page 26
La Fresque de l'Hôtel-Dieu de Québec Page 44

Conception et réalisation
Murale Création
www.muralecreation.com
Téléphone : (418) 694-0000

Publié par la Direction de la promotion et des communications

Lucille Lord
Chargée de l'édition

Richard Lacasse
Textes

Melissa Lepage Fillion
Secrétariat

Pouliot Guay graphistes
Conception graphique et infographie

Caractéra
Numérisation des photographies

Transcontinental Québec
Photogravure et impression

© Commission de la capitale nationale du Québec, 2003

Dépôt légal – 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1206-2073
ISBN 2-550-41437-3

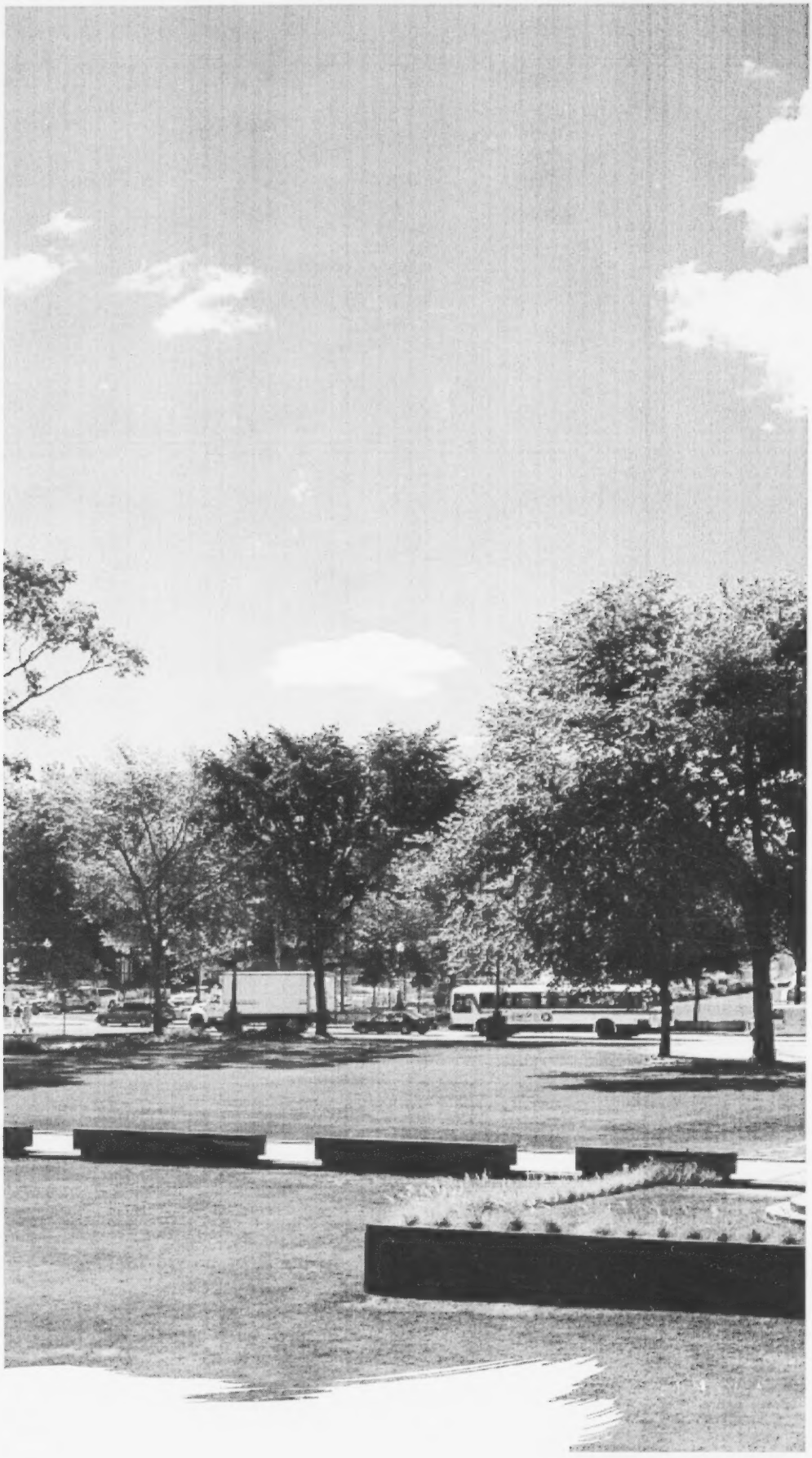

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec